



Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/37-2001

ISBN 0-660-61685-8



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

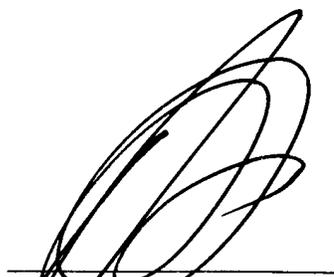
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère des Finances Canada

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2001**

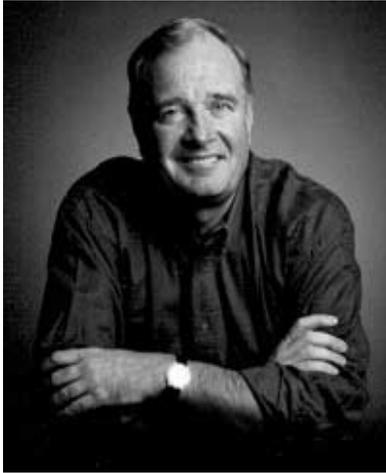
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above a thin horizontal line.

Paul Martin
Ministre des Finances

Table des matières

Partie I :	Message du Ministre	1
Partie II :	Aperçu du Ministère	3
	1. Mandat, mission et groupes clients	3
	2. Facteurs qui influent sur le Ministère	5
Partie III :	Rendement du Ministère	7
	1. Résultats escomptés et Tableau des résultats stratégiques	7
	2. Réalisations en matière de rendement	11
	A. La viabilité financière	12
	A.1 Contexte	12
	A.2 Résultats obtenus	12
	B. L'économie du savoir	18
	B.1 Contexte	18
	B.2 Résultats obtenus	19
	C. Un avantage social pour le Canada	21
	C.1 Contexte	21
	C.2 Résultats obtenus	22
	D. Un avantage mondial pour le Canada	26
	D.1 Contexte	26
	D.2 Résultats obtenus	26
Annexe A :	Initiatives législatives et réglementaires	31
Annexe B :	Développement durable	37
Annexe C :	Rendement financier	41
	Aperçu	41
	Tableaux financiers	42
Annexe D :	Tableau de concordance – Résultats escomptés	51
Annexe E :	Organisation du Ministère	59
Annexe F :	Renseignements supplémentaires	63
	Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web	63
	Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada	64
	Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels	67

Partie I : Message du Ministre



L'honorable Paul Martin, C.P. député

En 2000-2001, le gouvernement a enregistré un excédent budgétaire pour la quatrième année consécutive. Il a remboursé 17,1 milliards de dollars de la dette. Grâce aux épargnes de 2,5 milliards de dollars réalisés annuellement sur les intérêts à payer, il sera en mesure d'affecter des ressources à des secteurs prioritaires, ressources qui n'auraient pas été disponibles autrement.

Le gouvernement a adopté des mesures d'envergure pour que les finances publiques assainies profitent à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes. En vertu de l'accord de septembre 2000 dans le domaine de la santé, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 23,4 milliards de dollars pour améliorer les soins de santé et accroître le soutien au développement de la petite enfance.

Dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000, le gouvernement a porté le plan quinquennal de réduction des impôts à 100 milliards de dollars, réduisant ainsi l'impôt sur le revenu des particuliers de 21 p. 100 en moyenne.

Cet équilibre entre l'investissement dans les programmes prioritaires, la réduction des impôts et le remboursement de la dette est essentiel à la compétitivité de notre pays, à l'échelle mondiale, et à la qualité de vie globale de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Cette gestion prudente des finances publiques que nous avons mise de l'avant a été un élément clé afin de créer la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser des investissements dans nos secteurs prioritaires tout en conservant notre capacité à faire face aux situations imprévues. Elle a été aussi cruciale pour nous aider à faire face au ralentissement économique actuel et à composer avec les événements tragiques du 11 septembre dernier ainsi qu'avec leurs répercussions sur les Canadiens et les Canadiennes.

C'est la raison pour laquelle le Rapport ministériel sur le rendement est si important. Tenir la population au courant des priorités que le Ministère a déterminées et des mesures qu'il a prises ne peut que rehausser le débat public au sujet des priorités sociales et économiques du Canada. Un débat éclairé constitue le moyen le plus sûr pour faire de bons choix stratégiques et améliorer la vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Partie II : Aperçu du Ministère

1. Mandat, mission et groupes clients

Mandat

Le but fondamental du ministère des Finances Canada consiste à aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers qui favorisent une croissance forte et durable. À titre d'organisme central, il est la principale source d'analyse et de conseils au gouvernement au sujet des répercussions économiques, financières et fiscales des principales priorités gouvernementales.

Parmi les responsabilités du Ministère, mentionnons la préparation du budget fédéral; l'élaboration des lois et des politiques fiscales et tarifaires; la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers; l'administration des principaux transferts de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires; l'élaboration de politiques réglementaires pour le secteur financier canadien; et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Ces fonctions obligent le Ministère à suivre et à étudier le rendement de l'économie canadienne sur le plan de la production et de la croissance; de l'emploi et du revenu; de l'inflation et des taux d'intérêt; de l'évolution structurelle à long terme ainsi que des perspectives et des progrès financiers. Le Ministère porte également une grande attention à l'évolution du marché financier, au commerce et aux autres questions économiques internationales qui influent sur le rendement de l'économie canadienne et sur la capacité concurrentielle du Canada.

Mission

Le ministère des Finances Canada a pour mission d'aider le ministre des Finances et le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) à s'acquitter de leurs fonctions essentielles et de leurs responsabilités légales en :

- fournissant les meilleures analyses et conseils possibles sur les questions économiques, sociales et financières;
- exécutant les décisions du gouvernement avec efficacité et en temps opportun;
- faisant connaître le plus clairement possible, dans l'administration fédérale et à l'extérieur, les décisions du gouvernement;
- recueillant de manière efficace les points de vue des parties intéressées à l'économie dans toutes les régions du Canada;
- maintenant des systèmes d'appui et des programmes de développement de haute qualité afin de pouvoir exercer ces fonctions.

Groupes clients

Le Ministère assure des services aux groupes clients suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, financières et fiscales du Canada. Il incombe également au Ministère de fournir des directives au sujet de la rédaction des lois dans ces domaines.
- **Les comités parlementaires** – en étant la principale source de projets de loi touchant la fiscalité et les finances, et en les pilotant au Parlement.
- **Le Parlement, le public et les groupes d'intérêt canadiens** – en appuyant le programme élargi d'information et de consultation du public, qui consiste notamment à fournir des renseignements factuels aux Canadiens et aux Canadiennes sur les grandes questions économiques, financières et fiscales, de manière à faciliter une vaste participation à un processus de consultation plus ouvert et étendu.
- **Les ministères, les organismes et les sociétés d'État** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.
- **Les administrations provinciales et territoriales** – en travaillant continuellement à accroître la collaboration dans les dossiers des transferts, des finances, de la fiscalité et du secteur financier afin d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée en réponse aux questions qui préoccupent toutes les administrations, et en collaborant avec les provinces et les territoires à titre de gestionnaires conjoints du Régime de pensions du Canada (RPC) en vue d'assurer sa stabilité et sa viabilité financière.
- **Les intervenants sur le marché financier** – en cherchant à améliorer, avec les intervenants sur le marché, les méthodes de gestion de la dette et à promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de la conjoncture économique et de la situation financière.
- **Les institutions financières** – en veillant à ce que les cadres réglementaire et législatif permettent aux institutions financières d'être concurrentielles au pays et à l'étranger, en responsabilisant et en protégeant les consommateurs de services financiers, et en permettant aux institutions de produire le financement nécessaire pour permettre aux entreprises canadiennes de grandir et de prospérer.
- **La communauté économique et financière internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu'en négociant des conventions de double imposition avec nos partenaires et en représentant le Canada au sein de bon nombre d'instances internationales (comme le G-7 et le G-20).

- **La communauté commerciale internationale** – en assumant la responsabilité de la politique économique du Canada sur les importations, notamment la législation sur le *Tarif des douanes* et les recours commerciaux, et de commerce de services financiers, et en participant à des forums internationaux (comme l'Organisation mondiale du commerce, ou OMC) et à des négociations connexes touchant le commerce, la politique sur les importations, les services et l'investissement.

Pour en savoir davantage sur la structure et le rôle du ministère des Finances Canada, veuillez consulter l'annexe E ou le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/tocf/2000/sr-f.html>.

2. Facteurs qui influent sur le Ministère

La priorité du Ministère consiste à aider le gouvernement à prendre des décisions qui contribueront à une croissance économique forte et durable permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de jouir d'un meilleur niveau de vie et aux gouvernements de disposer des ressources requises pour fournir des services publics de grande qualité.

Le Ministère déploie ces efforts dans un contexte stimulant. Le Canada, ainsi que les citoyens, doivent composer avec une économie mondiale en expansion et axée sur la technologie. Nous devons réagir à l'incertitude économique qui sévit chez nos principaux partenaires commerciaux. Nous devons continuer à renforcer le tissu social de notre pays. Nous devons également poursuivre les efforts en vue de défendre les intérêts et les valeurs de notre pays dans un monde en rapide évolution.

La participation du Ministère à un éventail aussi vaste de dossiers et de fonctions liés à la formulation et à la mise en œuvre des politiques économiques et sociales requiert des consultations exhaustives, non seulement au sein du gouvernement fédéral, mais également avec les administrations provinciales et territoriales ainsi qu'avec les secteurs privé et public du Canada. Ces consultations fournissent au Ministère de la rétroaction sur les initiatives fédérales proposées, ainsi que des occasions de réagir à des propositions particulières provenant de l'extérieur de l'administration fédérale.

Compte tenu de sa participation active au programme législatif et stratégique extrêmement chargé du gouvernement, le Ministère fait face à une demande sensiblement accrue d'analyses et de conseils sur un certain nombre d'aspects, comme la politique fiscale, la politique du secteur financier, la politique sociale, la politique commerciale et le développement économique.

Partie III : Rendement du Ministère

1. Résultats escomptés et Tableau des résultats stratégiques

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* (RPP), le Ministère a présenté les résultats escomptés pour l'exercice 2000-2001 en fonction des principaux engagements (pages 14 à 18 du RPP). Les principaux engagements en matière de résultats du Ministère mentionnés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* ont ensuite été reformulés en résultats stratégiques dans le RPP de 2001-2002 afin que les lecteurs puissent avoir un meilleur aperçu des orientations stratégiques du Ministère. Nous avons lié chacun des résultats escomptés, présentés dans le RPP de 2000-2001 et évalués dans le présent rapport sur le rendement, à l'un de ces quatre résultats stratégiques. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter, à l'annexe D, le tableau des résultats escomptés dans le RPP de 2000-2001 et les résultats escomptés correspondants énumérés dans le Tableau des résultats stratégiques qui suit.

Tableau des résultats stratégiques

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes. . .



Résultats escomptés en 2000-2001¹

- Situation financière améliorée

- Régime fiscal qui réagit à l'évolution des réalités financières, économiques et sociales
- Maintien et élargissement du réseau canadien de conventions fiscales
- Amélioration de l'administration fédérale des impôts provinciaux

- Approvisionnement en pièces de monnaie qui satisfait aux besoins de l'économie à un coût raisonnable

- Efficience et efficacité accrues du programme des emprunts du gouvernement fédéral
- Processus efficaces de gestion des risques financiers
- Diversification de la clientèle d'investisseurs pour les titres du gouvernement

Résultats obtenus en 2000-2001

- Quatrième excédent budgétaire consécutif et autre réduction du rapport de la dette au PIB
- Prolongation de cinq ans de l'application de la fourchette-cible officielle en matière d'inflation
- Instauration d'un plan quinquennal de réduction des impôts totalisant 100 milliards de dollars
- Négociation, signature et/ou entrée en vigueur de 11 conventions fiscales
- Entrée en vigueur d'un régime d'impôt calculé sur le revenu pour l'année d'imposition 2001
- Négociation d'un nouveau contrat avec la Monnaie royale canadienne pour l'approvisionnement en pièces de monnaie canadienne de circulation
- Rajustements au programme de la dette et aux règles du marché pour accroître les liquidités et garder les coûts d'emprunt peu élevés
- Mesures pour améliorer la situation financière du gouvernement et limiter le risque du crédit
- Accès accru des investisseurs au programme de placement de titres sur le marché de détail grâce à des réseaux de vente améliorés

¹ Les résultats escomptés sont tirés du *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*, bien que certains d'entre eux aient été regroupés dans quelques cas. (Voir l'annexe D.)

L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

Résultats escomptés en 2000-2001

- ❑ Mesures incitatives pour la croissance économique, l'investissement et l'entrepreneurship
- ❑ Secteur des services financiers compétitif et dynamique qui est adapté aux besoins des consommateurs
- ❑ Accroissement des efforts visant à déceler les activités de blanchiment d'argent et à dissuader leurs auteurs, et aide à la lutte internationale contre le crime organisé

Résultats obtenus en 2000-2001

- ❑ Impôt moins élevé sur les gains en capital, investissements dans la Fondation canadienne pour l'innovation ainsi que Génome Canada et financement du Programme des chaires de recherche du Canada
- ❑ La loi pour mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers a reçu la sanction royale
- ❑ Promulgation d'une nouvelle loi sur le recyclage des produits de la criminalité, mise sur pied du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, et contribution à l'avancement d'initiatives internationales

Résultats escomptés en 2000-2001

- ❑ Soutien accru aux enfants du Canada
- ❑ Soutien accru aux provinces et aux territoires pour la prestation de services sociaux et d'autres services publics

Résultats obtenus en 2000-2001

- ❑ Bonifications importantes de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)
- ❑ Mise en œuvre de l'entente entre les premiers ministres, qui accroîtra le soutien financier de 23,4 milliards de dollars sur cinq ans pour la santé, le développement de la petite enfance et d'autres services sociaux
- ❑ Prestation de 42 milliards de dollars par l'entremise des principaux programmes de transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour l'exécution de programmes de santé, de programmes sociaux et d'autres programmes (y compris le transfert de points d'impôt et les rajustements des exercices antérieurs)

- ❑ Régime de pensions du Canada sûr et stable
- ❑ Soutien accru pour la mise en place de gouvernements autochtones efficaces et transparents
- ❑ Régime fiscal qui réagit à l'évolution des réalités financières, économiques et sociales
- ❑ Modification du règlement sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada afin de prévoir un plus grand pouvoir discrétionnaire ainsi que l'examen fédéral-provincial des autres exigences en matière d'investissement
- ❑ Consolidation des lois permettant aux Premières nations de prélever une taxe sur la vente de certains produits
- ❑ Hausse des taxes sur le tabac afin de réduire le tabagisme et d'améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes



Résultats escomptés en 2000-2001

- ❑ Un système financier international plus sûr
- ❑ Défense des intérêts du Canada en matière d'investissement et de commerce international
- ❑ Politiques tarifaires et de recours commerciaux à l'appui de la compétitivité du Canada
- ❑ Stratégie nationale rentable en matière de changement climatique
- ❑ Stabilité financière accrue des pays pauvres

Résultats obtenus en 2000-2001

- ❑ Par l'intermédiaire des réunions du G-7, du G-20 et des autres conférences internationales, le Ministère a favorisé une plus grande transparence, a amélioré les règlements et la surveillance du secteur financier, et a mis de l'avant une gestion prudente de la dette et le recours à des accords appropriés pour le taux de change afin de réduire la vulnérabilité des pays aux crises financières
- ❑ Le Ministère a élaboré les positions du Canada sur les tarifs douaniers et sur les questions liées aux recours commerciaux et aux services financiers pour les négociations des accords commerciaux, et il a aidé à gérer les différends en matière de commerce et d'investissement
- ❑ Le Ministère a abaissé les tarifs douaniers sur une gamme de produits et a amélioré la transparence et l'équité des procédures du Canada portant sur les recours commerciaux
- ❑ Le Ministère a contribué à l'élaboration de mesures liées à l'environnement et au changement climatique
- ❑ Réductions de dette par l'entremise de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et du moratoire canadien sur le remboursement de la dette

2. Réalisations en matière de rendement

Les réalisations du Ministère en 2000-2001 sont communiquées ci-après sous forme de résultats stratégiques : la viabilité financière, l'économie du savoir, un avantage social pour le Canada et un avantage mondial pour le Canada. Elles sont conformes aux objectifs établis par le gouvernement dans le discours du Trône (<http://www.sft-ddt.gc.ca>) :

- ❑ (...) faire de notre économie un chef de file qui s'appuie sur l'innovation, les idées et le talent;
- ❑ (...) créer une société plus inclusive qui permette aux enfants de bien commencer dans la vie, où l'on puisse compter sur des soins de santé de qualité et où les familles puissent s'épanouir au sein de communautés fortes et sûres;
- ❑ (...) offrir aux Canadiens un environnement propre et sain et (...) préserver nos espaces naturels;
- ❑ (...) rehausser la présence du Canada sur la scène internationale ainsi (...) (que) raffermir notre sentiment d'une citoyenneté partagée.

En outre, au niveau ministériel, nous avons poursuivi les efforts visant à créer un milieu de travail qui attire et maintient en poste les meilleurs et les plus brillants travailleurs du savoir. Sachant que nos ressources humaines, ainsi que la culture et l'environnement dans lesquels ils travaillent, constituent nos principaux atouts, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un nouveau Plan des ressources humaines (voir l'annexe E).

De même, le ministère des Finances Canada travaillé à l'amélioration de l'échange de renseignements, à l'intérieur comme à l'extérieur du Ministère. Les politiques et les systèmes informatiques du Ministère ont été rendus conformes aux exigences de la Stratégie d'information financière (SIF). Cette stratégie vise à fournir de meilleurs renseignements aux ministères et aux organismes afin de les aider à gérer leurs ressources et leurs activités, et à communiquer de meilleurs renseignements au Parlement. De plus, des efforts particuliers ont été déployés afin d'accroître l'efficacité du site Web du Ministère. Celui-ci a été consulté plus de six millions de fois par des contribuables canadiens dans les deux premières semaines qui ont suivi le dépôt du discours du budget 2000.

En 2000-2001, le Ministère a dépensé 70,3 milliards de dollars, notamment 42,1 milliards de dollars pour le Programme du service de la dette publique et 27,0 milliards de dollars pour le Programme fédéral de transferts aux provinces. De plus, le Ministère a consacré une somme de 77,1 millions de dollars à l'exercice de ses activités dont le versement des traitements et salaires, et l'achat de produits et services. D'autres renseignements au sujet des dépenses en ressources du Ministère figurent dans les tableaux financiers qui se trouvent à l'annexe C du présent rapport. Vous trouverez à l'annexe E des précisions sur l'organisation du Ministère, y compris le nombre des employés et les caractéristiques de nos effectifs.

A. La viabilité financière

A.1 Contexte

- Le gouvernement fédéral a enregistré quatre excédents budgétaires consécutifs, et l'un de ses grands objectifs de planification consistera à veiller au maintien d'une saine gestion des finances publiques et de la viabilité financière.
- Compte tenu des fluctuations inévitables de l'économie mondiale, qui passe de périodes de forte croissance économique à des ralentissements, il est essentiel que la stratégie économique du Canada mette l'accent sur la création de solides données fondamentales, autant en ce moment que dans l'avenir. Parmi ces éléments, mentionnons des budgets équilibrés ou des budgets qui dégagent des excédents, une faible inflation, des réductions d'impôt et des politiques prospectives qui permettront au Canada de composer avec tout ralentissement de l'activité économique et de tirer profit des remontées de l'économie mondiale.
- L'une des principales façons d'assurer la viabilité financière consiste à veiller à ce que les plans de recettes et de dépenses du gouvernement soient fondés sur des prévisions économiques prudentes.

A.2 Résultats obtenus

- **Quatrième excédent budgétaire consécutif et autre réduction du rapport de la dette au PIB**

Mesures du rendement

- ✓ Budget équilibré
- ✓ Rapport de la dette au produit intérieur brut (PIB)

Réalisations détaillées

- L'excédent budgétaire pour 2000-2001 s'est élevé à 17,1 milliards de dollars. Il s'agit du quatrième excédent budgétaire consécutif pour le gouvernement.
- Le rapport de la dette au PIB est tombé à 51,8 p. 100 en comparaison du sommet de 71 p. 100 atteint en 1995-1996. Cette réduction importante est attribuable à un remboursement substantiel important de la dette publique (au moins 33 milliards de dollars au cours des quatre dernières années) jumelé à une forte croissance économique.
- Le remboursement de la dette nous a permis d'économiser 2,5 milliards de dollars en intérêts annuels.
- Pour en savoir davantage sur la situation financière, veuillez consulter le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, affiché sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/purl/afr-f.html>.

Prolongation de cinq ans de l'application de la fourchette-cible actuelle en matière d'inflation

Mesures du rendement

- ✓ Mettre en place de nouvelles fourchettes-cibles en matière d'inflation avant l'expiration des fourchettes-cibles actuelles à la fin de 2001

Réalisations détaillées

- Pour faire en sorte que le Canada demeure un pays où l'inflation est faible, le gouvernement et la Banque du Canada ont convenu en mai 2001 de prolonger de cinq ans l'application de la fourchette-cible officielle en matière d'inflation, de 1 à 3 p. 100.
- Le taux d'inflation de base a été en moyenne de 1,5 p. 100 en 2000, respectant ainsi la fourchette-cible en matière d'inflation.

Instauration d'un plan quinquennal de réduction des impôts totalisant 100 milliards de dollars

Mesures du rendement

- ✓ Variation estimative des fardeaux moyens de l'impôt sur le revenu
- ✓ Réductions ciblées dans les secteurs prioritaires

Réalisations détaillées

- L'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000 a instauré la réduction d'impôt la plus importante de l'histoire canadienne, soit un allègement fiscal de 17 milliards de dollars en 2001 qui atteindra un total de 100 milliards de dollars d'ici 2004-2005.
 - Cet allègement aura pour effet de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers de 21 p. 100 en moyenne d'ici 2004-2005. Pour les familles avec des enfants, le fardeau moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers sera réduit de 27 p.100.
- Les taux d'impôt sur le revenu de tous les particuliers ont été abaissés en janvier 2001.
- L'allègement fiscal a mis l'accent, toutes proportions gardées, sur les particuliers qui en avaient le plus besoin, surtout les familles avec des enfants.
 - Depuis le 1^{er} juillet 2001, la Prestation fiscale canadienne pour enfants accordée aux familles à revenu faible et moyen a été haussée.

- Depuis janvier 2001, les montants du crédit d'impôt pour personnes handicapées, du crédit d'impôt aux aidants naturels et du crédit d'impôt pour personnes handicapées à charge ont été augmentés.
- Depuis janvier 2001, le montant relatif aux études a été doublé.
- Un paiement forfaitaire a été versé aux Canadiens et aux Canadiennes à revenu faible et moyen pour les aider à faire face à l'augmentation des frais de chauffage.
- L'Énoncé économique d'octobre a établi un calendrier clair prévu par la loi pour la réduction des taux d'impôt des sociétés sur le revenu d'entreprise qui ne donnait auparavant pas droit à un traitement fiscal spécial, y compris le secteur des services qui est en expansion rapide.
 - Jumelés aux réductions annoncées par les administrations provinciales, les taux d'impôt des sociétés appliqués au Canada en 2005 seront inférieurs d'environ 5 points de pourcentage aux taux appliqués aux É.-U., ce qui créera un avantage pour le Canada.
- L'impôt sur les gains en capital a été réduit (le taux moyen d'imposition maximal sur les gains en capital est 2 points de pourcentage plus bas que le taux type qui s'applique aux gains en capital aux États-Unis).
- Pour en savoir davantage sur les initiatives d'allègement d'impôt annoncées dans le budget 2000 et dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000, veuillez consulter le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/access/budinfof.html>.

Négociation, signature et/ou entrée en vigueur de 11 conventions fiscales

Mesures du rendement

- ✓ Négociation, signature et entrée en vigueur de conventions fiscales nouvelles ou modifiées

Réalisations détaillées

- Des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines afin d'élargir et d'actualiser le réseau des conventions fiscales du Canada.
 - Pour la première fois, des conventions avec l'Algérie, la Jordanie, la République Kirghize et l'Ouzbékistan sont entrées en vigueur.
 - Une convention fiscale a été signée avec la Slovaquie, et des négociations ont été achevées en vue de l'entrée en vigueur de conventions avec les républiques tchèque et slovaque, l'Équateur, le Gabon, l'Allemagne et le Venezuela.

Entrée en vigueur d'un régime d'impôt calculé sur le revenu pour l'année d'imposition 2001

Mesures du rendement

- ✓ Adoption d'un régime d'impôt calculé sur le revenu (ICSR) par les provinces qui adhèrent aux accords de perception fiscale (APF)
- ✓ Nouvelles ententes avec les provinces et les territoires pour l'établissement du coût de l'application de mesures provinciales par le gouvernement fédéral

Réalisations détaillées

- Tous les territoires et les provinces qui adhèrent aux APF ont adopté le régime de l'ICSR le 1^{er} janvier 2001. L'ICSR accorde aux provinces participantes une plus grande marge de manœuvre fiscale tout en leur permettant de conserver les avantages d'une assiette fiscale commune et d'une administration unique.
- De nouveaux accords de perception fiscale tenant compte de l'ICSR sont en négociation avec les provinces et les territoires.
- De nouvelles lignes directrices sur l'établissement des coûts ont été élaborées avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Négociation d'un nouveau contrat avec la Monnaie royale canadienne pour l'approvisionnement en pièces de monnaie canadienne de circulation

Mesures du rendement

- ✓ Approvisionnement, à un coût raisonnable, en pièces de monnaie qui satisfait aux besoins de l'économie

Réalisations détaillées

- Le ministère des Finances Canada et la Monnaie royale canadienne ont conclu un nouveau contrat pour l'achat de pièces de monnaie canadiennes de circulation. Le nouveau contrat permettra de veiller à l'approvisionnement de l'économie en pièces de monnaie canadienne de circulation à un coût raisonnable, semblable à celui d'une activité de fabrication du même genre dans le secteur privé.
- Le programme biennal de pièces de monnaie du millénaire de la Monnaie royale canadienne a été achevé avec succès.

- Rajustements au programme de la dette et aux règles du marché pour accroître les liquidités et garder les coûts d'emprunt peu élevés**

Mesures du rendement

- ✓ Frais de la dette publique bas et stables
- ✓ Statistiques sur les adjudications – ratio de couverture et écart d'adjudication (la différence entre la moyenne et le prix le plus élevé)
- ✓ Statistiques de rachat – ratio de couverture et rapport entre le prix payé et la juste valeur

Réalisations détaillées

- Le Ministère a atteint les objectifs de la stratégie de gestion de la dette, soit 1) de fournir un financement stable à faible coût pour le gouvernement; et 2) d'assurer et améliorer le fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada.
 - Les programmes de gestion de la dette ont été rajustés afin de maintenir les liquidités et de soutenir l'intérêt des investisseurs dans un contexte de réduction de la dette. Toutes les adjudications ont été exécutées avec succès, avec de bons ratios de couverture et un faible écart entre les soumissions.
 - Le programme de rachat d'obligations a été mis en œuvre à titre permanent et à plus grande échelle. Il y a eu participation active dans les opérations de rachat, et les montants cibles ont été achetés à leur juste valeur.
- La gestion efficace de la dette contribue au maintien de la santé financière et au fonctionnement des marchés financiers au profit de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.
- Vous trouverez d'autres renseignements au sujet de la stratégie et des programmes de gestion de la dette du gouvernement, ainsi qu'au sujet des résultats d'adjudication, sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/secur/gocsec_f.html ou sur le site Web de la Banque du Canada à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/fr/securities-f.htm>.

- Mesures pour améliorer la situation financière du gouvernement et limiter le risque du crédit**

Mesures du rendement

- ✓ Taille des enjeux financiers pour chacune des contreparties (les sociétés qui font affaire avec le gouvernement fédéral)
- ✓ Niveau des réserves de devises en liquide et coûts de détention

- ✓ Taille de l'écart entre le montant des actifs et des passifs en dollars américains

Réalisations détaillées

- Les niveaux des réserves de change ont été accrus à des coûts moins élevés. Les participants au marché ont ainsi l'assurance que le Canada peut faire face à des périodes de bouleversements financiers comme ceux qui ont résulté de la crise asiatique en 1998.
 - ❑ Vous trouverez des renseignements additionnels au sujet de la gestion des réserves de change sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/purl/efa-f.html>.
- Le risque financier couru par le gouvernement, y compris les fluctuations des taux d'intérêt, les taux de change et le défaut de contrepartie, a été réduit.
 - ❑ Les rachats d'obligations qui arrivent à échéance ont été instaurés afin de réduire l'incidence des nombreuses échéances sur les coûts et le taux de change.
 - ❑ Un nouveau cadre a été établi pour le contrôle du risque de contrepartie lié aux adjudications des soldes de trésorerie du gouvernement.
 - ❑ D'autres renseignements au sujet du nouveau cadre de gestion de la trésorerie sont affichés sur le site Web de la Banque du Canada à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/fr/cash-bal-f.htm>.
 - ❑ Des devises américaines ont été achetées afin de rééquilibrer les actifs et les passifs en devises au sein du portefeuille de devises étrangères.

- ❑ **Accès accru des investisseurs au programme de placement de titres sur le marché de détail grâce à des réseaux de vente améliorés**

Mesures du rendement

- ✓ Ventes brutes d'Obligations d'épargne du Canada (OEC) et d'Obligations à prime du Canada (OPC) conformes au plan établi
- ✓ Accès accru aux services et aux produits
- ✓ Gestion du portefeuille de titres non négociables et des dépenses conformes au budget
- ✓ Opérations plus efficaces

Réalisations détaillées

- Les ventes brutes d'OEC et d'OPC sont estimées à 3,3 milliards de dollars pour l'année, ce qui est légèrement supérieur au montant prévu. De ce montant, environ 1,3 milliard de dollars ont été souscrits au moyen de l'épargne-salaire. Le suivi des principales caractéristiques de marque indique que les tendances positives se poursuivent.

- Plusieurs initiatives ont permis l'accès accru des Canadiens et des Canadiennes, à ce programme tout en procurant un moyen de distribution efficace des titres du gouvernement sur le marché de détail.
 - ❑ L'option d'achat direct d'OEC et d'OPC par téléphone, a été bonifiée et elle a donné l'idée au Ministère d'élargir l'option d'achat direct à l'Internet : <http://www.csb.gc.ca>.
 - ❑ En ce qui a trait à l'épargne-salaire, un formulaire de souscription en direct a fait l'objet d'un fructueux projet pilote. De même, l'option de transmission par le site Web qui a été instaurée permet à des petites et moyennes entreprises de soumettre directement à la Banque du Canada les données de retenues d'épargne-salaire de leurs employés.
- Les dépenses réelles ont été inférieures de 27,6 millions de dollars aux dépenses prévues et inférieures aux dépenses réelles de 1999-2000.
- Une demande de proposition pour la prestation de services d'« arrière-guichet » a été présentée. Ces services devraient donner d'importants gains d'efficacité permanents.

B. L'économie du savoir

B.1 Contexte

- L'innovation est un élément clé de la réussite de la nouvelle économie du savoir, et le potentiel d'innovation d'un pays est intimement lié à sa capacité en matière de recherche. Le Canada est confronté à un réel défi à cet égard.
- Des marchés financiers novateurs sont cruciaux pour les perspectives économiques du Canada. Le secteur des services financiers est un bon exemple. Il joue un grand rôle pour faciliter l'innovation et la prise de risques dans l'ensemble de l'économie, et il constitue entre autres l'un des principaux centres de l'innovation.
- Au cours des dernières années, le gouvernement a instauré un certain nombre de mesures conçues pour accroître le potentiel novateur du Canada. Il a ainsi soutenu le développement et la recherche de base, et a mis au point des initiatives fiscales et d'autres initiatives stratégiques visant à favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et la prise de risques.

B.2 Résultats obtenus

- ❑ **Impôt moins élevé sur les gains en capital, investissements dans la Fondation canadienne pour l'innovation ainsi que Génome Canada et financement du Programme des chaires de recherche du Canada**

Mesures du rendement

- ✓ Plus grand esprit d'entreprise et prise de risques accrue
- ✓ Meilleur accès aux capitaux pour les petites entreprises
- ✓ Capacité en matière de recherche accrue dans les universités et les autres établissements de recherche

Réalisations détaillées

- Les initiatives fiscales qui ont été annoncées dans le budget 2000 et dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000 ont été conçues expressément pour favoriser l'entrepreneuriat, la croissance économique et la création d'emplois, et ainsi créer un avantage canadien dans la nouvelle économie. Il y a notamment les deux exemples suivants :
 - ❑ L'impôt sur les gains en capital a été réduit (le taux moyen d'imposition maximal sur les gains en capital est 2 points de pourcentage plus bas que le taux type qui s'applique aux gains en capital aux États-Unis).
 - ❑ Le nombre d'entreprises admissibles aux transferts libres d'impôt a été accru. La taille des investissements admissibles a été portée à 2 millions de dollars et la taille des entreprises admissibles au report a été portée à 50 millions de dollars.

D'autres détails au sujet du budget 2000 et de l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000 se trouvent à l'adresse suivante :

<http://www.fin.gc.ca/access/budinfof.html>.

- Des initiatives ont été mises de l'avant dans le budget 2000 et l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000 pour l'innovation en effectuant des investissements favorisant la recherche et le développement. Par exemple, il y a eu :
 - ❑ des investissements s'élevant à 900 millions de dollars sur cinq ans dans le Programme des chaires de recherche du Canada afin de favoriser l'excellence en matière de recherche dans les universités canadiennes, en attirant et en maintenant en poste des chercheurs de classe mondiale;
 - ❑ des investissements au montant de 3,15 milliards de dollars jusqu'à maintenant dans la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de permettre aux universités canadiennes, aux collèges, aux hôpitaux de recherches et aux autres institutions à but non lucratif de mener des recherches de classe mondiale et de faire du développement technologique.

La loi pour mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers a reçu la sanction royale

Mesures du rendement

- ✓ Adoption du projet de loi C-8 visant à mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers
- ✓ La loi est largement appuyée par toutes les parties intéressées
- ✓ L'Agence de la consommation en matière financière du Canada sera opérationnelle le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du projet de loi C-8

Réalisations détaillées

- Le ministère des Finances Canada a rédigé le projet de loi C-8, *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières*, qui a été soumis au Parlement. Le projet de loi C-8 a reçu la sanction royale le 14 juin 2001. La loi a été largement appuyée par toutes les parties intéressées. Vous trouverez des renseignements au sujet de la loi à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/news01/01-014f.html>.
- Les mesures prévues dans la loi favoriseront l'efficacité et la croissance du secteur des services financiers; elles amèneront une plus grande concurrence au pays; elles habiliteront et protégeront les consommateurs; et elles amélioreront le cadre réglementaire.
- Le Ministère a également mis sur pied une équipe de transition pour le lancement de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Il s'attend à ce que la nouvelle agence soit prête à être lancée peu après l'entrée en vigueur de la loi, prévue pour l'automne 2001.

Promulgation d'une nouvelle loi sur le recyclage des produits de la criminalité, mise sur pied du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, et contribution à l'avancement d'initiatives internationales

Mesures du rendement

- ✓ Mise en place d'une loi sur le recyclage des produits de la criminalité
- ✓ Participation du Canada aux pourparlers internationaux sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Réalisations détaillées

- Le Ministère a rédigé des propositions visant à modifier la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* (projet de loi S-16) à la demande du Sénat. Ces propositions ont été présentées le 20 février 2001 et elles ont reçu la sanction royale le 14 juin 2001.
- Le règlement de mise en œuvre de la déclaration obligatoire des opérations douteuses entrera en vigueur le 8 novembre 2001. Le règlement concernant la déclaration de certaines opérations réglementaires et l'accroissement des exigences actuelles en matière d'identification des clients et de tenue de registres doit suivre peu après, par suite de consultations approfondies auprès des parties intéressées et des autres ministères.
- Les lois canadiennes contre le blanchiment d'argent prévoient également des exigences en matière de tenue de dossiers et d'identification de la clientèle afin de prévenir les autres abus du système financier comme le financement des actes terroristes. Le 2 octobre 2001, d'autres règlements ont été mis en œuvre, en vertu de la *Loi sur les Nations Unies*, pour bloquer les actifs des terroristes et des groupes terroristes. En octobre 2001, des propositions législatives ont aussi été soumises au Parlement afin d'élargir la portée du régime de lutte canadien contre le blanchiment d'argent et de s'attaquer plus directement au financement du terrorisme.
- Le Canada a pris part à des initiatives internationales en faveur de l'application de normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Le Ministère a encouragé la tenue d'initiatives régionales en fournissant une aide et un soutien techniques pour améliorer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent en place dans d'autres pays.

C. Un avantage social pour le Canada

C.1 Contexte

- La création d'un avantage social – collectivités sûres, main-d'œuvre hautement qualifiée, soins de santé de première classe, réseau d'enseignement de qualité, filet de sécurité sociale et égalité des chances – est la clé de la création de l'avantage économique pour un pays.
- En outre, dans l'économie du savoir, les compétences qui constituent l'employabilité changent rapidement dans tous les secteurs. Le défi pour le Canada consiste non seulement à accroître son bassin de travailleurs du savoir, mais aussi à mettre l'accent sur les compétences, le maintien en poste et la formation permanente de ces travailleurs.
- Il sera donc important de continuer à accomplir des progrès dans plusieurs secteurs stratégiques : l'appui à la mise en œuvre de l'entente entre les premiers ministres au sujet de la santé et du développement de la petite enfance, conclue entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales; un régime durable de transferts aux provinces et aux territoires; l'aide à l'acquisition de compétences; et des programmes sociaux durables.

C.2 Résultats obtenus

Bonifications importantes de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

Mesures du rendement

- ✓ Aide fiscale accrue aux familles avec des enfants
- ✓ Nombre accru de familles avec des enfants qui reçoivent la PFCE

Réalisations détaillées

- Dans le budget 2000, le supplément du Régime national de prestations pour enfants (RNPE) a été augmenté de 200 \$ en juillet 2001. Depuis cette date, la prestation annuelle maximale pour le premier enfant est passée de 2 081 \$ à 2 372 \$, surtout en vertu d'une augmentation du supplément du RNPE.
- La partie de la PFCE constituée du supplément du RNPE profite à environ 2,6 millions d'enfants. En tout, les prestations de la PFCE en 2001 aideront 5,9 millions d'enfants, soit plus de 80 p. 100 des enfants du Canada.
- D'ici 2004, la PFCE sera offerte à 90 p. 100 des enfants canadiens, et la prestation annuelle maximale totalisera plus de 2 500 \$.

Mise en œuvre de l'entente entre les premiers ministres, qui accroîtra le soutien financier de 23,4 milliards de dollars sur cinq ans pour la santé, le développement de la petite enfance et d'autres services sociaux

Mesures du rendement

- ✓ Adoption du projet de loi C-45, à l'appui de l'entente entre les premiers ministres au sujet du renouvellement des soins de santé et du développement de la petite enfance
- ✓ Mise sur pied d'une fiducie pour le financement des appareils médicaux
- ✓ Dépôt du projet de loi C-18, à l'appui de l'entente entre les premiers ministres au sujet de l'abolition du plafond de péréquation pour l'exercice 1999-2000

Réalisations détaillées

- À leur réunion du 11 septembre 2000, les premiers ministres ont conclu une entente au sujet du renouvellement des soins de santé et du développement de la petite enfance. Le gouvernement fédéral s'engage à verser sur cinq ans 23,4 milliards de dollars de nouveaux investissements fédéraux pour appuyer l'entente entre les premiers ministres.

- Le Ministère a rédigé le projet de loi C-45, *Loi sur le financement des soins de santé ainsi que du développement de la petite enfance et d'autres services sociaux au Canada*, qui a reçu la sanction royale le 20 octobre 2000.
- Cette loi prévoit l'octroi de 21,1 milliards de dollars sur cinq ans par l'entremise du programme actuel du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), de un milliard de dollars pour des appareils médicaux et de 500 millions de dollars pour la technologie de l'information sur la santé. Les 800 millions de dollars fournis par le Fonds pour l'adaptation des services de santé de Santé Canada porte le total à 23,4 milliards de dollars, comme le précise l'entente entre les premiers ministres.
- En ce qui a trait à la somme de un milliard réservée à l'achat d'appareils médicaux, le Ministère a créé une tierce fiducie pour le financement des appareils médicaux. Elle a été mise sur pied par suite de consultations auprès des provinces et des territoires.
- De plus, les premiers ministres ont convenu à leur réunion de septembre d'abolir le plafond de 10 milliards des paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000.
- Après des consultations menées par le ministre des Finances auprès de ses homologues provinciaux et territoriaux, le Ministère a rédigé le projet de loi C-18, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, qui a été soumis au Parlement. Le projet de loi C-18 a été déposé le 15 mars 2001. Il a reçu la sanction royale le 14 juin 2001, et il fournira aux sept provinces qui reçoivent des paiements de péréquation un financement additionnel estimatif de 792 millions de dollars pour des programmes sociaux et d'autres programmes.

❑ **Prestation de 42 milliards de dollars par l'entremise des principaux programmes de transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour l'exécution de programmes de santé, de programmes sociaux et d'autres programmes (y compris le transfert de points d'impôt et les rajustements des exercices antérieurs)**

Mesures du rendement

- ✓ Paiements de transfert versés aux provinces et aux territoires conformément aux lois et aux règlements
- ✓ Élaboration et mise en œuvre d'un plan de travail « annuel » menant au renouvellement des principaux programmes fédéraux de transfert en 2004 (Péréquation, TCSPS et Formule de financement des territoires)

Réalisations détaillées

- L'administration des programmes de transfert (TCSPS, Péréquation et Formule de financement des territoires) a été entreprise conformément aux lois et aux règlements, et elle a été approuvée par le vérificateur général. Ces programmes de transfert ont fourni aux provinces et aux territoires un total de 42 milliards de dollars, y compris la valeur des transferts de points d'impôt et les rajustements des exercices antérieurs, en 2000-2001, à

l'appui de l'exécution de programmes de santé, de programmes sociaux et d'autres programmes.

- Les recherches et les travaux continus ont été examinés périodiquement de concert avec les provinces et les territoires afin d'envisager des options menant au renouvellement du Programme de péréquation en 2004. Un plan de travail, mis au point avec des fonctionnaires provinciaux, précise les délais et les exigences de la recherche.
- Des réunions ont également été tenues avec des fonctionnaires territoriaux afin d'envisager des modifications et l'adoption de nouvelles approches, pour la Formule de financement des territoires, en vue de la prochaine entente qui doit être conclue en 2004. Les objectifs de la recherche, précisés dans le plan de travail, ont été atteints en 2001.

❑ Modification du règlement sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada afin de prévoir un plus grand pouvoir discrétionnaire ainsi que l'examen fédéral-provincial des autres exigences en matière d'investissement

Mesures du rendement

- ✓ Rapport annuel du Régime de pensions du Canada (RPC)
- ✓ Les travaux du deuxième examen triennal du RPC sont conformes au calendrier établi
- ✓ Les Canadiens et les Canadiennes comprennent mieux les rouages du RPC et du système de revenu de retraite
- ✓ L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) est assujéti à des règles d'investissement semblables à celles qui sont appliquées aux autres caisses de retraite

Réalisations détaillées

- Le Ministère a terminé, avec Développement des ressources humaines Canada, l'étude d'un certain nombre de questions soulevées par des ministres provinciaux. Des rapports ont été préparés pour examen par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, et d'autres travaux seront menés sur des enjeux précis lors du deuxième examen triennal du RPC (2001-2003).
- Le rapport annuel du RPC pour 1999-2000 a été préparé avec Développement des ressources humaines Canada.
- Les premiers états annuels des cotisations au RPC ont été envoyés aux cotisants, comme l'a annoncé le ministre des Finances dans le budget 2000. Ces états aideront les Canadiens et les Canadiennes à prendre les meilleures décisions qui soient en prévision de leur retraite.
- De nouveaux administrateurs qui ont une vaste expérience des affaires et des finances ont été nommés à l'OIRPC afin de veiller à ce que le conseil d'administration continue de jouer un rôle important dans la surveillance de la gestion des actifs de l'OIRPC.

- Le règlement de l'OIRPC a été modifié afin de donner à l'Office un plus grand pouvoir discrétionnaire sur sa politique d'investissement jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des fonds qu'il réserve à des titres canadiens.
- Une entente a été conclue avec les provinces afin de supprimer l'autre exigence en matière d'investissement passif. La proposition de modification au Règlement de l'OIRPC a été publiée dans la *Gazette du Canada*.

Consolidation des lois permettant aux Premières nations de prélever une taxe sur la vente de certains produits

Mesures du rendement

- ✓ Adoption d'une loi permettant aux Premières nations de prélever une taxe sur les ventes de carburant, de produits du tabac et de boissons alcoolisées

Réalisations détaillées

- Le Ministère a groupé en une seule loi plusieurs dispositions législatives visant à permettre à certaines Premières nations de prélever une taxe sur les ventes de carburant, de produits du tabac et de boissons alcoolisées sur leurs réserves. En outre, la nouvelle loi a augmenté le nombre de bandes ayant le pouvoir de prélever cette taxe de vente.
- L'exercice de pouvoirs de taxation par des gouvernements de Premières nations leur procure une plus grande autonomie et les rend moins dépendants des transferts gouvernementaux. Le fait que les taxes de vente des Premières nations s'appliquent à leurs membres accroît la responsabilisation de leurs administrations.

Hausse des taxes sur le tabac afin de réduire le tabagisme et d'améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes

Mesures du rendement

- ✓ Hausse des taxes sur le tabac afin de réduire le tabagisme
- ✓ Réduction des niveaux de contrebande du tabac

Réalisations détaillées

- La consommation de tabac est l'une des principales causes de décès prématuré et d'invalidité au Canada. Le 5 avril 2001, le gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur d'une stratégie globale visant à dissuader les Canadiens et les Canadiennes de consommer du tabac. La stratégie inclut les trois éléments suivants :
 - augmentation des taxes sur le tabac

- ❑ initiatives de lutte contre la contrebande
- ❑ plus grande sensibilisation aux effets nuisibles du tabac sur la santé.
- Vous trouverez d'autres renseignements sur cette initiative à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/news01/01-039f.html>.

D. Un avantage mondial pour le Canada

D.1 Contexte

- Le Canada doit défendre et protéger ses intérêts et ses valeurs dans un contexte mondial en rapide évolution. C'est pourquoi il doit poursuivre ses efforts afin de susciter un consensus international sur les réformes qui mèneront à une croissance économique mondiale accrue, à une plus grande stabilité financière et à un meilleur partage des bienfaits de la mondialisation.
- Il doit également renforcer le système commercial international fondé sur des règles tout en défendant ses intérêts sur le plan du commerce et de l'investissement au moyen de négociations internationales, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) proposée, ainsi qu'au moyen du recours approprié aux mécanismes de règlement des différends.
- La capacité qu'aura le Canada de récolter les bienfaits de marchés véritablement mondiaux est aussi fonction directe de la prise de conscience et de la compréhension, chez les investisseurs mondiaux et au sein des marchés étrangers, des avantages à investir dans notre pays. D'autres efforts devront être déployés afin de susciter cette prise de conscience et cette compréhension.

D.2 Résultats obtenus

- ❑ **Par l'intermédiaire des réunions du G-7, du G-20 et des autres conférences internationales, le Ministère a favorisé une plus grande transparence, a amélioré les règlements et la surveillance du secteur financier, et a mis de l'avant une gestion prudente de la dette et le recours à des accords appropriés pour le taux de change afin de réduire la vulnérabilité des pays aux crises financières.**

Mesures du rendement

- ✓ Adoption d'initiatives multilatérales visant à accroître la capacité qu'a le Fonds monétaire international (FMI) de créer un système financier international plus sûr
- ✓ Consensus international, au G-20 et dans d'autres tribunes internationales, sur les moyens de favoriser la création d'un système financier international plus stable et plus sûr

Réalisations détaillées

- À titre de président du G-20 et en tant que membre du G-7 et d'autres organisations internationales, le Canada s'est efforcé de susciter un consensus international sur les moyens appropriés devant être adoptés pour favoriser la création d'un système financier international plus stable et plus sûr. Il a aussi été à l'avant-garde des progrès réalisés dans ce domaine en occupant la présidence du groupe des ministres des Finances de l'hémisphère occidental en vue de la conférence ministérielle qui a eu lieu en avril 2001.
- Pour ce faire, le Canada a collaboré avec ses partenaires internationaux en vue d'inciter les pays à mettre en œuvre des normes internationales et des codes de transparence pour les données économiques et financières. Il a de plus contribué à la mise en place de politiques financières et monétaires, ainsi que de règlements et de mécanismes de surveillance du secteur financier en vue d'améliorer l'efficacité des marchés financiers internationaux.
- Les travaux du Ministère ont contribué à ce qui suit :
 - ❑ le succès de la présidence par le Canada de la réunion des ministres du G-20 qui a eu lieu à Montréal, en novembre 2000, et où a été établi le « Consensus de Montréal » au sujet des mesures stratégiques à adopter en réaction à la mondialisation, de l'adoption de politiques sociales solides et de politiques macroéconomiques axées sur la stabilité. Pour des renseignements additionnels, veuillez consulter le site du G-20 à l'adresse suivante : <http://www.g20.org/indexf.html>;
 - ❑ la réussite de la réunion des ministres des Finances de l'hémisphère occidental tenue en avril 2001;
 - ❑ la rédaction, avec les partenaires du Canada au sein du G-7, du rapport sur la réforme de l'architecture financière internationale rendu public en juillet 2000.

- ❑ **Le Ministère a élaboré les positions du Canada sur les tarifs douaniers et sur les questions liées aux recours commerciaux et aux services financiers, pour les négociations des accords commerciaux, et il a aidé à gérer les différends en matière de commerce et d'investissement**

Mesures du rendement

- ✓ Poursuite de la négociation d'accords internationaux visant à défendre les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement
- ✓ Recours approprié aux mécanismes de règlement des différends commerciaux
- ✓ Amélioration des services offerts aux exportateurs canadiens

Réalisations détaillées

- Le Ministère a élaboré les positions du Canada sur la politique d'importation (tarifs douaniers et recours commerciaux) et les questions liées au commerce des services, dont les services financiers en prévision d'une ronde de négociations commerciales multilatérales sous les auspices de l'OMC. (Les documents ayant servi de fondement à ces consultations sont affichés sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/access/int_iss_f.html#discuss.)
- De plus, le Ministère a élaboré des positions et des priorités du Canada sur ces questions pour des initiatives régionales (p. ex., l'ALEA) et bilatérales.
- Le Ministère a participé à des discussions préliminaires avec Singapour et avec quatre pays d'Amérique centrale (le Nicaragua, le Salvador, le Guatemala et le Honduras) au sujet de la portée éventuelle de négociations de libre-échange avec ces pays.
- Le Ministère a aussi participé à l'élaboration de la position du Canada lors de plusieurs différends importants sur le plan de l'investissement et du commerce international. Parmi ces différends, mentionnons des cas soumis à l'OMC comme les subventions octroyées à l'industrie aéronautique du Brésil, les exportations canadiennes de produits laitiers et de bois d'œuvre, et la surveillance continue des pressions exercées par les importations sur les producteurs d'acier canadiens.
- Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour examiner les mandats de la Société pour l'expansion des exportations et de la Corporation commerciale canadienne. Des modifications législatives seront déposées en 2001 afin d'accroître le soutien offert aux exportateurs canadiens.

Le Ministère a abaissé les tarifs douaniers sur une gamme de produits et a amélioré la transparence et l'équité des procédures du Canada portant sur les recours commerciaux

Mesures du rendement

- ✓ Mesures politiques d'importation (p. ex., droits tarifaires, antidumping et compensateurs) qui maintiennent ou accroissent la compétitivité de l'industrie canadienne

Réalisations détaillées

- Des droits tarifaires moins élevés ont été instaurés sur un certain nombre d'intrants pour la fabrication canadienne et sur des produits additionnels importés de pays moins avancés. De même, l'abolition des droits tarifaires sur certains produits importés du Mexique a été accélérée aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain.
- En avril 2000, des modifications qui ont été apportées à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* ont précisé les dispositions sur l'« intérêt public » et ont renforcé la

transparence des procédures et l'équité du système canadien de droits compensateurs et antidumping.

- De même, l'application de certaines dispositions de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* a été suspendue afin de veiller à ce que le Canada, dans le cadre d'enquêtes sur les droits compensateurs, n'accorde pas à un autre pays un traitement plus favorable que celui que réserve ce pays au Canada.
- Le tarif *ad valorem* de cent pour cent qui s'applique aux importations de certains produits agricoles et viandes en provenance de l'Union européenne (UE) a été maintenu en réaction à l'interdiction par l'UE des importations de bœuf renfermant des hormones de croissance. Cette mesure a été adoptée en août 1999 afin de faire observer les droits du Canada au sein de l'OMC.

Le Ministère a contribué à l'élaboration de mesures liées à l'environnement et au changement climatique

Mesures du rendement

- ✓ Financement d'une stratégie nationale en matière de changement climatique

Réalisations détaillées

- Le Ministère a contribué à l'élaboration du Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique dont le coût s'élève à 500 millions de dollars et qui vise à réduire les émissions au Canada.
- Dans le budget 2000, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une somme additionnelle de 700 millions de dollars pour préserver et améliorer le milieu naturel du Canada, exploiter les nouvelles technologies et faire face aux défis posés par le changement climatique.

Réductions de dette par l'entremise de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et du moratoire canadien sur le remboursement de la dette

Mesures du rendement

- ✓ Progrès de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et du processus lié aux documents de stratégies de réduction de la pauvreté
- ✓ Orientation accrue des travaux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en vue d'élargir et d'approfondir le développement dans les pays les plus pauvres

Réalisations détaillées

- Le Ministère a continué de mobiliser des ressources financières afin d'alléger le fardeau d'endettement des pays pauvres très endettés dans le contexte de l'initiative multilatérale en faveur des PPTE. Dix-neuf pays ont atteint le « point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE », ce qui porte le total de ces pays à 22. De même, par l'entremise des bureaux des administrateurs qui représentent le Canada au FMI et à la Banque mondiale, le Ministère a prodigué des conseils au sujet des documents de stratégies de réduction de la pauvreté qui ont été mis au point pour les pays les plus pauvres. Quatre pays ont terminé l'élaboration de stratégies complètes et 32 pays ont rédigé des stratégies provisoires.
- En septembre 2000, le Canada a proposé que les pays développés mettent en œuvre un moratoire sur le remboursement de la dette à l'intention des pays pauvres afin de réduire la pauvreté et de favoriser le développement pacifique. En décembre 2000, le Canada a mis en place le moratoire canadien sur le remboursement de la dette et a ainsi procuré des avantages immédiats à 11 pays.
- Le Ministère a également prodigué des conseils au FMI et à la Banque mondiale au sujet de programmes que ces institutions mettent en œuvre pour appuyer des programmes de réduction de la pauvreté dans des pays en développement et favoriser une stabilité financière accrue.
- Travaillant de concert avec des homologues gouvernementaux visant les mêmes objectifs, le Canada a pu faire en sorte que le FMI et la Banque mondiale mettent davantage l'accent sur les pays les plus pauvres, y compris sur la façon dont ils perçoivent la création d'un milieu propice au commerce et à l'investissement.

Annexe A : Initiatives législatives et réglementaires

Pour connaître le rendement du Ministère au chapitre des initiatives législatives et réglementaires, veuillez prendre connaissance ci-après des dispositions législatives ou réglementaires qui ont été adoptées, des commentaires des parties intéressées des secteurs privé et public, et des résultats des consultations avec ces dernières.

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés en 2000-2001	Résultats obtenus
Loi de mise en œuvre des modifications apportées aux lois sur le secteur financier conformément au document <i>La réforme du secteur des services financiers canadien : Un cadre pour l'avenir</i>	La loi doit être déposée dès que possible.	Le projet de loi C-8, <i>Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières</i> , a été déposé le 7 février 2001 et a reçu la sanction royale le 14 juin 2001.
<i>Tarif des douanes</i> – Le tarif renferme un certain nombre de dispositions qui permettent au gouvernement de répondre de façon continue aux besoins de l'industrie canadienne sur le plan concurrentiel et de mettre en œuvre les droits et les obligations du Canada conformément aux ententes et aux accords internationaux auxquels adhère le Canada.	Au moyen de décrets et de règlements, le gouvernement répondra, le cas échéant, aux besoins de l'industrie canadienne en matière de compétitivité et il mettra en œuvre les droits et les obligations du Canada conformément aux ententes et aux accords internationaux.	Sept décrets ont été adoptés en 2000-2001 afin de réduire ou d'abolir les droits tarifaires sur des produits importés qui servent d'intrants à des fins manufacturières. Deux décrets ont été adoptés afin de préciser le fondement législatif du tarif et de son règlement d'application, et d'autres décrets ont été adoptés afin d'assurer la conformité aux droits et obligations du Canada aux termes d'accords commerciaux internationaux.

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés en 2000-2001	Résultats obtenus
<p>Projet de loi de 1999 modifiant les taxes de vente et d'accise – Cette loi aura pour principal objet de mettre en œuvre les modifications techniques apportées à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) qui ont été annoncées par le ministre des Finances depuis mars 1997, y compris les mesures relatives à la taxe de vente qui ont été proposées dans le budget fédéral de février 1998 au sujet de certaines activités exercées par des organismes de bienfaisance, des démarcheurs et du Programme de remboursement de la TPS aux visiteurs. Elle renferme également des modifications apportées à d'autres taxes et droits tarifaires, y compris la mesure du budget de février 1999 qui consiste à réduire l'exemption de la taxe à l'exportation du tabac; les modifications apportées à la taxe sur le tabac qui ont été annoncées le 5 novembre 1999; les augmentations de l'exemption du tarif des douanes pour certains voyageurs qui rentrent au pays, qui ont été proposées le 10 juin 1999; et l'abrogation du régime fiscal pour les périodiques à tirage dédoublé qui a été annoncée le 29 juillet 1998.</p>	<p>Les modifications apportées à la TPS/TVH amélioreront l'application de la TPS/TVH dans les domaines touchés; elles apaiseront les préoccupations de l'industrie et elles préciseront, pour les fournisseurs et les acheteurs, le statut des opérations; elles élimineront certaines anomalies de la structure fiscale actuelle, produiront des recettes et permettront de faire en sorte que la loi soit conforme à l'intention du législateur.</p> <p>Les modifications apportées à la taxe sur le tabac augmenteront les taxes d'accise sur certains produits du tabac et rendront permanente la surtaxe actuelle sur les bénéficiaires des fabricants de produits du tabac.</p> <p>L'augmentation de certains plafonds d'exemption personnelle pour les tarifs des douanes accélérera le traitement des déclarations des voyageurs qui rentrent au pays.</p>	<p>La <i>Loi de 1999 modifiant les taxes de vente et d'accise</i> a reçu la sanction royale le 20 octobre 2000.</p>
<p><i>Loi sur la taxe d'accise – Règlement sur les services financiers (TPS)</i> – Conformément à la politique gouvernementale déjà annoncée, ce règlement doit être modifié afin de préciser l'application de la TPS à certains services de liquidation et de règlement, et aux services de gestion ou d'administration fournis à des régimes de placement.</p>	<p>Ces modifications feront en sorte que l'application de la taxe de vente aux services administratifs pour les effets financiers sera équitable par rapport à d'autres services administratifs qui sont taxables aux termes de la TPS ou de la TVH.</p> <p>Ces modifications confirmeront la pratique administrative actuelle et permettront aux fournisseurs et aux acquéreurs de connaître avec davantage de certitude le statut de leurs opérations.</p>	<p>Le <i>Règlement sur les services financiers (TPS)</i> a été adopté le 30 janvier 2001.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés en 2000-2001	Résultats obtenus
<i>Loi sur la taxe d'accise</i> – Un règlement sur la TPS/TVH sera proposé afin de prescrire les intérêts sur les titres auxquels la priorité de l'État créée par la fiducie réputée pour les recettes de TPS ou de TVH ne s'applique pas.	Ce règlement permettra aux titulaires de créances garanties de connaître avec plus de certitude la priorité de leurs créances par rapport à celles de l'État pour ce qui est des titres prescrits.	La disposition législative autorisant que soit pris le <i>Règlement sur la TPS/TVH</i> relatif aux intérêts sur les titres prescrits a reçu la sanction royale le 20 octobre 2000.
<i>Loi sur la taxe d'accise</i> et Règlement connexe pris en application de la partie IX de la Loi (TPS/TVH) – D'autres modifications pourraient être parfois apportées à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> et au Règlement pris en vertu de la partie IX de la Loi.	Au moyen de ces modifications, le gouvernement réglera des problèmes techniques, éclaircira des dispositions ambiguës, réagira aux décisions des tribunaux, tiendra compte d'autres modifications législatives ou y réagira et mettra en œuvre des modifications de politiques (y compris des modifications qui pourront être annoncées par voie de communiqué ou lors du dépôt du budget fédéral).	La <i>Loi de 2000 modifiant les taxes de vente et d'accise</i> a reçu la sanction royale le 14 juin 2001. Elle avait principalement pour objet de promulguer les initiatives de TPS/TVH annoncées dans le budget 2000 ainsi que d'autres mesures qui visent à améliorer le fonctionnement et l'équité de la taxe.
<i>Loi sur l'accise</i> et règles et règlements connexes – Nouveau cadre législatif pour la taxation fédérale des spiritueux, du vin et des produits du tabac.	Ces modifications élimineront la complexité administrative et remplaceront la loi actuelle, qui est archaïque, par une structure fiscale moderne et souple qui tient mieux compte des besoins de l'industrie et du gouvernement.	D'autres consultations au sujet du nouveau cadre proposé pour l'accise pour la taxation des spiritueux, du vin et des produits du tabac ont été entreprises auprès d'associations industrielles et de leurs membres, des provinces et des commissions provinciales des alcools, ainsi que d'autres ministères et organismes fédéraux en vue d'un dépôt rapide au Parlement des propositions de réforme législative.
Modifications de la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	Ces modifications seront approuvées par le Cabinet.	La <i>Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> (projet de loi C-18), pour éliminer le plafond visant les paiements de péréquation en 1999-2000, a reçu la sanction royale le 14 juin 2001.

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés en 2000-2001	Résultats obtenus
		<p>La <i>Loi concernant l'octroi d'une aide financière supplémentaire pour les services de santé, les appareils médicaux et les techniques de communication et d'information en matière de santé, le développement de la petite enfance et d'autres services sociaux et modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> (projet de loi C-45) a reçu la sanction royale le 20 octobre 2000.</p>
<p>Loi de l'impôt sur le revenu tenant compte du budget de 1999</p>	<p>Cette loi modifiera la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et le <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> afin de mettre en œuvre les propositions fiscales qui ont été annoncées lors du dépôt du budget fédéral de 1999 et d'autres mesures incluses dans l'Avis de motion de voies et moyens déposé à la Chambre des communes le 7 décembre 1999.</p>	<p>Cette loi était comprise dans le projet de loi C-25, <i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi d'exécution du budget de 1999</i>, qui a été déposée le 16 février 2000 et a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.</p>
<p>Communiqué de novembre 1999 sur les modifications techniques de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i></p>	<p>Ces modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> mettront en œuvre les propositions relatives à l'impôt sur le revenu qui ont été annoncées dans le communiqué 99-102 des Finances daté du 30 novembre 1999.</p>	<p>Ces modifications étaient comprises dans le projet de loi C-22, <i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et une loi liée à la Loi sur la taxe d'accise</i>, qui a été déposée le 21 mars 2001 et a reçu la sanction royale le 14 juin 2001.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés en 2000-2001	Résultats obtenus
<p>Modifications de l'impôt sur le revenu relatives aux succursales bancaires</p> <p>Modifications de l'impôt sur le revenu relatives aux fiducies étrangères et à la migration des contribuables</p> <p>Loi de l'impôt sur le revenu tenant compte du budget de 2000</p>	<p>Ces changements modifieront la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et le <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> afin de mettre en œuvre les aspects de l'admission au Canada des succursales de banques étrangères qui concernent l'impôt sur le revenu.</p> <p>Ces modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> mettent en œuvre les propositions législatives rendues publiques le 17 décembre 1999.</p> <p>Cette loi modifiera la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et le <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> pour mettre en œuvre les propositions fiscales qui ont été annoncées dans le cadre du dépôt du budget fédéral de 2000.</p>	<p>Ces modifications étaient incluses dans le projet de loi C-22, tel qu'il est mentionné ci-dessus.</p> <p>Ces modifications étaient incluses dans le projet de loi C-22, tel qu'il est mentionné ci-dessus.</p> <p>Ces modifications étaient incluses dans le projet de loi C-22, tel qu'il est mentionné ci-dessus.</p>
<p>Mise en œuvre des conventions fiscales</p>	<p>Le gouvernement déposera un projet de loi pour approuver et mettre en œuvre des conventions fiscales nouvelles et modifiées entre le Canada et d'autres pays.</p>	<p>Cette loi était comprise dans le projet de loi S-3, <i>Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Kirghizistan, le Liban, l'Algérie, la Bulgarie, le Portugal, l'Ouzbékistan, la Jordanie, le Japon et le Luxembourg, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu</i>, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.</p>
<p>La <i>Loi d'exécution du budget de 2000</i></p>	<p>Cette loi assurera la mise en œuvre de diverses mesures découlant du budget 2000 (à déposer en mars 2000 et à adopter en juin 2000).</p>	<p>Cette loi était comprise dans le projet de loi C-32, <i>Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 février 2000</i>, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés en 2000-2001	Résultats obtenus
<p>Le projet de loi sur le recyclage des produits de la criminalité</p>	<p>Faciliter la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, établir le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifier ou abroger certaines lois en conséquence (déposé à la Chambre des communes le 15 décembre 1999 sous le titre de projet de loi C-22).</p>	<p>Une nouvelle <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i> a été promulguée et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada a été mis sur pied.</p> <p>Par suite de l'adoption du projet de loi C-22, des modifications à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i> (projet de loi S-16) ont été déposées à la demande du Sénat le 20 février 2001 et elles ont reçu la sanction royale le 14 juin 2001.</p> <p>Le projet de règlement a été publié pour analyse le 17 février 2001. La mise en œuvre de ce règlement devrait se faire graduellement, en commençant par la déclaration obligatoire des opérations douteuses le 8 novembre 2001.</p>

Annexe B : Développement durable

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, le Ministère a déposé sa première stratégie de développement durable (SDD) au Parlement en décembre 1997. La *Loi sur le vérificateur général* définit le développement durable comme « le développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. » La stratégie du Ministère pour 1997 a transposé cette définition en deux grands objectifs qui cadrent bien avec le mandat global du Ministère :

- a) une plus grande intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux;
- b) l'équité intergénérationnelle.

Pour progresser dans la réalisation de ces deux objectifs, la SDD de 1997 établit quatre enjeux clés qui découlent des diverses activités centrales du Ministère. Ces enjeux clés et les faits saillants des progrès réalisés par le Ministère sont précisés ci-après. Vous trouverez d'autres renseignements à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/susdev/prog2001f.html>.

Enjeu clé : Intégrer l'économie et l'environnement

Objectifs

Examiner d'autres façons d'améliorer le régime fiscal afin de l'adapter aux considérations environnementales; réduire les subventions; étudier et évaluer les utilisations éventuelles des instruments économiques; et continuer à favoriser l'instauration de cadres réglementaires efficaces.

Faits saillants des progrès réalisés

- ◆ Évaluation continue des mesures fiscales existantes qui favorisent l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie renouvelable
- ◆ Mise au point et diffusion d'un recueil des taxes actuelles sur la consommation d'énergie et sur les transports (affiché à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/tocf/2001/sdscat_f.html)
- ◆ Contribution à l'élaboration du rapport du Groupe de travail multipartite sur les permis négociables du Secrétariat du changement climatique (affiché à l'adresse suivante : http://www.nccp.ca/NCCP/national_process/issues/tradable_f.html)

Enjeu clé : Bâtir l'avenir

Objectifs

Tirer parti des progrès en maintenant un sain climat financier; favoriser l'économie du savoir; appuyer les transferts en matière de santé et de programmes sociaux ainsi que le système de revenu de retraite; et favoriser la vigueur de l'économie au moyen du régime fiscal.

Faits saillants des progrès réalisés

- ◆ Augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants
- ◆ Mise en place d'importantes réductions d'impôt pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes
- ◆ Le projet de loi C-45 a été adopté, inscrivant dans la loi un financement additionnel de 21,1 milliards de dollars par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour les soins de santé et le développement de la petite enfance jusqu'à 2005-2006; engagement pour annoncer, d'ici la fin de 2003-2004, le financement par le TCSPS pour 2006-2007 et 2007-2008.

Enjeu clé : Participer à l'économie mondiale

Objectifs

Travailler à la réalisation des objectifs du gouvernement pour la négociation d'accords environnementaux internationaux et de futurs accords sur le commerce et l'investissement; élaborer des lignes directrices d'évaluation environnementale pour les organismes de crédits à l'exportation; et faire avancer la cause du développement durable au sein des institutions dont le ministre des Finances est responsable au premier chef.

Faits saillants des progrès réalisés

- ◆ Dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire de 2000, le gouvernement fédéral a annoncé le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique. Ce plan quinquennal, d'une valeur de 500 millions de dollars, est sa contribution au premier Plan d'activités de la stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique. Le budget 2000 prévoyait l'octroi d'une somme supplémentaire de 700 millions de dollars pour le changement climatique et d'autres initiatives environnementales, dont 100 millions de dollars pour l'établissement du Fonds d'appui technologique au développement durable, pour appuyer la mise au point de nouvelles technologies dans le domaine de l'environnement et du changement climatique.

- ◆ Contribution aux directives entourant les réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OMC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au sujet d'évaluation environnementale pour les organismes de crédit à l'exportation ainsi que du commerce et de l'environnement
- ◆ Participation à l'élaboration de la position du Canada au sujet du commerce et de l'environnement en préparation d'une éventuelle nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales

Enjeu clé : Écologiser les opérations

Objectifs

Améliorer la gestion environnementale des opérations du Ministère, y compris l'amélioration des pratiques et des renseignements relatifs à l'approvisionnement; réduire la production de déchets solides; accroître l'efficacité énergétique; et améliorer la communication et la gestion du parc automobile.

Faits saillants des progrès réalisés

- ◆ Recherches et préparation d'un guide des approvisionnements
- ◆ Expansion des programmes de recyclage de multimatériaux afin d'inclure le plastique et la styromousse
- ◆ Mise en œuvre d'un projet pilote fructueux sur la réduction des déchets au bureau
- ◆ Collecte de renseignements statistiques au sujet de la consommation quotidienne d'énergie et de papier, ainsi que des pratiques d'élimination des déchets

De plus, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, le Ministère a rédigé sa stratégie de développement durable de 2001-2003. La nouvelle SDD précise le rôle stratégique du Ministère dans la promotion du développement durable, établit un plan d'action renouvelé pour le développement durable et améliore la gestion du processus de la SDD au Ministère. La SDD de 2001-2003 se trouve à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/tocf/2001/sds2001f.html>.

Annexe C : Rendement financier

Aperçu

La présente partie résume le rendement financier du ministère des Finances Canada, selon trois programmes et huit secteurs d'activité, conformément à la structure approuvée de planification, de rapport et de responsabilisation.

Les tableaux comparent trois catégories de données : les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues contient les données incluses dans le *Rapport sur les plans et priorités* du Ministère de 2000-2001, c'est-à-dire les montants prévus au début de l'exercice. La colonne des autorisations totales inclut les montants figurant dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que d'autres montants approuvés par le Parlement en raison de nouvelles priorités ou de situations imprévues. Enfin, la colonne des dépenses réelles indique les montants dépensés et parfois les recettes réelles encaissées.

Les tableaux financiers suivants s'appliquent au ministère des Finances Canada :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Recettes
5. Paiements législatifs
6. Paiements de transfert
7. Prêts, investissements et avances
8. Passif éventuel

Tableaux financiers

1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2000-2001		
		Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
	Programme des politiques économique, sociale et financière			
1	Dépenses de programmes	89,4	81,3	77,1
5	Subventions et contributions	330,0	345,0	194,4
(L)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile ³	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	365,7	365,7	365,7
(L)	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	48,2	191,0	79,5
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,2	9,2	9,2
(L)	Achat de la monnaie canadienne ⁴	48,0	110,1	110,1
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes	–	1,4	1,4
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	–	16,2	16,2
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne ⁵	–	0,1	–
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la <i>Loi 6 sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i> ⁶	–	68,6	0,0
	Total du budgétaire	889,6	1 188,7	853,7
L10	Délivrance et paiement de billets à vue à l'Association internationale de développement	–	202,3	202,3
(L)	Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	440,0	474,9	113,5
(L)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la <i>Loi sur la société Petro-Canada Limitée</i>	–	27,2	–
(L)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la <i>Loi sur la société Petro-Canada Limitée</i>	–	1 573,6	–
(L)	Paiement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions additionnelles	–	6,4	6,4
(L)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions et de capital additionnelles	13,5	10,7	10,7
(L)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour des souscriptions d'actions additionnelles	8,5	7,1	7,1
(L)	Paiement à l'Agence multilatérale de garantie des investissements	–	6,8	6,8
(L)	Paiement à la Banque Commerciale du Canada conformément à la <i>Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada</i>	–	2,0	–
	Total du non-budgétaire	462,0	2 311,0	346,8
	Total du Programme	1 351,6	3 499,7	1 200,5

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

³ Dépenses prévues : 51 658 \$; autorisations totales : 51 597 \$; Dépenses réelles : 51 597 \$. Les chiffres indiqués dans les notes 3, 5 et 6 sont en dollars simples.

⁴ Les dépenses réelles consacrées à la monnaie canadienne ont été plus élevées que prévu en raison de la demande de pièces de monnaie plus forte que nous l'avions anticipée et, en particulier, de pièces de monnaie du millénaire. Les coûts de la monnaie canadienne sont largement compensés par les recettes produites pour la Couronne.

⁵ Autorisations totales : 54 178 \$

⁶ Total des dépenses réelles : 452 \$

1. Sommaire des crédits approuvés (suite)

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	2000-2001			
	Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles	
Programme du service de la dette publique				
(L)	Frais d'intérêt et autres coûts ³	41 999,6	42 094,0	42 094,0
	Total du Programme	41 999,6	42 094,0	42 094,0
Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces				
15	Paiements de transfert aux administrations territoriales ⁴	1 479,0	1 489,0	1 492,1
(L)	Subventions législatives	30,0	30,1	30,1
(L)	Péréquation fiscale	9 522,0	10 951,2	10 951,2
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ⁵	13 500,0	13 500,0	13 500,0
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux – supplément en fiducie pour les soins de santé ⁵	–	2 500,0	2 500,0
(L)	Paiement à une fiducie au titre du financement dans les provinces pour des appareils de traitement et de diagnostic médical aux termes de la <i>Loi sur le financement des soins de santé ainsi que du développement de la petite enfance et d'autres services sociaux au Canada</i>	–	1 000,0	1 000,0
(L)	Paiement au titre de la définition de normes visant à assurer la compatibilité des réseaux d'information aux termes de la <i>Loi sur le financement des soins de santé ainsi que du développement de la petite enfance et d'autres services sociaux au Canada</i>	–	500,0	500,0
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(543,0)	(548,6)	(548,6)
(L)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 466,0)	(2 459,5)	(2 459,5)
	Total du Programme	21 522,0	26 962,2	26 965,3
	Total du Ministère	64 873,2	72 555,9	70 259,8

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

³ Les autorisations totales de 46 448 287 349 \$ présentées dans le volume II (I) des Comptes publics ont été rajustées pour tenir compte de la provision pour évaluation et d'autres postes. Les dépenses réelles indiquées dans ce tableau représentent le total des dépenses réelles ministérielles moins la provision pour évaluation et d'autres postes. Voir le tableau 3.9 dans le volume I des Comptes publics pour plus de détails.

⁴ Les dépenses réelles ont dépassé les autorisations totales du crédit 15 (paiements de transfert aux administrations territoriales) de 3,1 millions de dollars par suite d'un changement approuvé de la méthode de calcul de la Formule de financement des territoires apporté en mars 2001 après le dépôt du Budget supplémentaire des dépenses. (Une somme de 3,1 millions de dollars a été inscrite au passif à la fin de mars 2001; le paiement sera versé en 2001-2002.)

⁵ Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution fédérale totale au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris la composante des transferts versés sous forme de points d'impôt de péréquation.

Transferts en espèces	13,5 milliards de dollars
Plus : supplément en fiducie du TCSPS (budget 2000)	2,5 milliards de dollars
Plus : fiducie pour appareils médicaux (11 septembre 2000)	1,0 milliard de dollars
Plus : transfert de points d'impôt de péréquation	<u>16,0 milliards de dollars</u>
Total du transfert en espèces et de points d'impôt de péréquation (y compris les fiducies)	33,0 milliards de dollars

2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Équivalents temps plein (ETP)	Coûts de fonctionnement ¹	Coût en capital	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs (budgétaire)	Prêts, investissements et avances (non-budgétaire)	Dépenses brutes totales	Moins recettes disponibles*	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils	501	65,2	–	–	–	–	65,2	0,6	64,6
<i>Autorisations totales</i>	561	54,6	–	–	–	–	54,6	0,3	54,3
Dépenses réelles	504	51,9	0,9	–	–	–	52,8	0,3	52,5
Organismes financiers internationaux				330,0	413,9	462,0	1 205,9		1 205,9
<i>Autorisations totales</i>				345,0	556,7	708,2	1 609,9		1 609,9
Dépenses réelles				194,4	445,2	346,8	986,4		986,4
Monnaie canadienne²					48,0		48,0		48,0
<i>Autorisations totales</i>					110,1		110,1		110,1
Dépenses réelles					110,1		110,1		110,1
Administration générale	246	39,6	–	–	–	–	39,6	6,5	33,1
<i>Autorisations totales</i>	251	44,3	–	–	17,7	–	62,0	8,0	54,0
Dépenses réelles	261	35,6	6,3	–	17,6	–	59,5	8,0	51,5
Projets spéciaux					–	–	–	–	–
<i>Autorisations totales³</i>					68,6	1 602,8	1 671,4		1 671,4
Dépenses réelles					–	–	–	–	–
Frais d'intérêt et autres coûts⁴					41 835,0		41 835,0		41 835,0
<i>Autorisations totales</i>					41 957,0		41 957,0		41 957,0
Dépenses réelles					41 957,0		41 957,0		41 957,0
Placements Épargne Canada					164,6		164,6		164,6
<i>Autorisations totales</i>					137,0		137,0		137,0
Dépenses réelles					137,0		137,0		137,0
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)				1 479,0	20 043,0		21 522,0		21 522,0
<i>Autorisations totales</i>				1 489,0	25 473,2		26 962,2		26 962,2
Dépenses réelles				1 492,1	25 473,2		26 965,3		26 965,3
Total	747	104,8	–	1 809,0	62 504,5	462,0	64 880,3	7,1	64 873,2
<i>Autorisations totales</i>	812	98,9	–	1 834,0	68 320,3	2 311,0	72 564,2	8,3	72 555,9
Dépenses réelles	765	87,5	7,2	1 686,5	68 140,1	346,8	70 268,1	8,3	70 259,8
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles**									(129,9)
<i>Autorisations totales</i>									–
Dépenses réelles⁵									(6 222,8)
Coût des services offerts par d'autres ministères									9,4
<i>Autorisations totales</i>									–
Dépenses réelles									10,4
Coût net du Programme									64 752,7
<i>Autorisations totales</i>									72 555,9
Dépenses réelles									64 047,4

Nota : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses/recettes prévues pour 2000-2001 au début de l'exercice.

Les chiffres en *italiques* correspondent aux autorisations totales pour 2000-2001 (budgets principal et supplémentaires des dépenses, et autres autorisations)

Les chiffres en caractères **gras** correspondent aux dépenses/recettes réelles en 2000-2001.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

** Auparavant appelées « Revenus généraux du gouvernement (RGG) »

¹ Les coûts de fonctionnement incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les traitement et allocation pour automobile du Ministre.

² Les dépenses réelles consacrées à la monnaie canadienne ont été plus élevées que prévu en raison de la demande de pièces de monnaie plus forte que nous l'avions anticipée et, en particulier, de pièces de monnaie du millénaire. Les coûts de la monnaie canadienne sont largement compensés par les recettes produites pour la Couronne.

³ Les autorisations totales représentent 1 600,8 millions de dollars de souscription d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars de paiements à des déposants conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*, et 2,0 millions de dollars de paiements à la Banque Commerciale du Canada.

⁴ Les autorisations totales de 46 448 287 349 \$ présentées dans le volume II (I) des Comptes publics ont été rajustées pour tenir compte de la provision pour évaluation et d'autres postes. Les dépenses réelles indiquées dans ce tableau représentent le total des dépenses réelles ministérielles moins la provision pour évaluation et d'autres postes. Voir le tableau 3.9 dans le volume I des Comptes publics pour plus de détails.

⁵ Les recettes non constituées de bénéfices de la Banque du Canada, du Fonds des changes et du FMI, de même que d'intérêts sur des dépôts à court terme, du produit de ventes de monnaie canadienne et d'autres recettes connexes.

3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
Politiques et conseils	47,0	46,8	64,6	54,3	52,5
Organismes financiers internationaux	1 485,8	1 093,0	1 205,9	1 609,9	986,4
Monnaie canadienne	59,7	105,9	48,0	110,1	110,1 ³
Administration générale	28,5	33,6	33,1	36,3 ⁴	33,9 ⁵
Projets spéciaux	2 565,8	0,0	0,0	1 671,4	0,0
Frais d'intérêt et autres coûts ⁶	44 694,3	41 506,1	41 835,0	41 957,0	41 957,0
Placements Épargne Canada	137,4	140,9	164,6	137,0	137,0
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	22 271,7	24 264,0	21 522,0	26 962,2	26 965,3
Total	71 290,1	67 190,3	64 873,2	72 538,2	70 242,2

Nota : Il se peut que les chiffres ne correspondent pas aux totaux indiqués puisqu'ils ont été arrondis.

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

³ Les dépenses réelles consacrées à la monnaie canadienne ont été plus élevées que prévu en raison de la demande de pièces de monnaie plus forte que nous l'avions anticipée et, en particulier, de pièces de monnaie du millénaire. Les coûts de la monnaie canadienne sont largement compensés par les recettes produites pour la Couronne.

⁴ Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales excluent un montant de 17,7 millions de dollars pour des postes législatifs, surtout des remboursements de montants portés au crédit des recettes des exercices antérieurs. Ces postes législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.

⁵ Pour faciliter la comparaison historique, les dépenses réelles consacrées à l'administration générale excluent un montant de 17,6 millions de dollars pour des postes législatifs, surtout des remboursements de montants portés au crédit des recettes des exercices antérieurs. Ces éléments législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.

⁶ Les autorisations totales de 46 448 287 349 \$ présentées dans le volume II (I) des Comptes publics ont été rajustées pour tenir compte de la provision pour évaluation et d'autres postes. Les dépenses réelles indiquées dans ce tableau représentent le total des dépenses réelles ministérielles moins la provision pour évaluation et d'autres postes. Voir le tableau 3.9 dans le volume I des Comptes publics pour plus de détails.

4. Recettes

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Recettes prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
Recettes disponibles *					
Secteurs d'activité					
Administration générale	5,7	5,8	6,5	8,0	8,0
Politiques et conseils	0,6	0,4	0,6	0,3	0,3
Total des recettes disponibles	6,3	6,2	7,1	8,3	8,3
Recettes non disponibles **					
Programmes³					
Programme des politiques économique, sociale et financière ⁴	4 169,0	4 737,4	129,9	–	6 216,6
Programme du service de la dette publique	5,0	4,6	–	–	6,2
Total des recettes non disponibles	4 174,0	4 742,0	129,9	–	6 222,8
Total des recettes	4 180,3	4 748,2	137,0	8,3	6 231,1

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

** Auparavant appelées « Revenus généraux du gouvernement (RGG) »

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

³ Les recettes non disponibles sont indiquées par programme, plutôt que par secteur d'activité, étant donné que la plupart d'entre elles ne sont pas attribuables à un secteur d'activité en particulier.

⁴ Ces chiffres incluent le produit de la vente de monnaie canadienne et le gain net de change.

5. Paiements législatifs

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
Budgétaire					
Politiques et conseils ³	6,5	7,3	5,9	6,3	6,3
Organismes financiers internationaux	365,8	349,4	413,9	556,7	445,2
Monnaie canadienne ⁴	59,7	105,9	48,0	110,1	110,1
Administration générale ⁵	2,7	2,7	2,4	3,0 ⁶	3,0⁷
Projets spéciaux	2 554,2	0,0	–	68,6	0,0
Frais d'intérêt et autres coûts ⁸	44 694,3	41 506,1	41 835,0	41 957,0	41 957,0
Placements Épargne Canada	137,4	140,9	164,6	137,0	137,0
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	20 906,9	22 862,3	20 043,0	25 473,2	25 473,2
Total du budgétaire	68 727,5	64 974,6	62 512,8	68 311,9	68 131,8
Non-budgétaire					
Organismes financiers internationaux	656,2	133,8	462,0	505,9	144,5
Projets spéciaux	–	–	–	1 602,8	–
Total du non-budgétaire	656,2	133,8	462,0	2 108,7	144,5
Total des paiements législatifs	69 383,7	65 108,4	62 974,8	70 420,6	68 276,3

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

³ Les paiements législatifs correspondent à des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

⁴ Les dépenses réelles consacrées à la monnaie canadienne ont été plus élevées que prévu en raison de la demande de pièces de monnaie plus forte que nous l'avions anticipée et, en particulier, de pièces de monnaie du millénaire. Les coûts de la monnaie canadienne sont largement compensés par les recettes produites pour la Couronne.

⁵ Les paiements législatifs incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les traitements et allocations pour automobile du Ministre.

⁶ Pour faciliter la comparaison historique, les autorisations totales excluent un montant de 17,7 millions de dollars pour des éléments législatifs, surtout des remboursements de montants portés au crédit des recettes des exercices antérieurs. Ces postes législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.

⁷ Pour faciliter la comparaison historique, les dépenses réelles consacrées à l'administration générale excluent un montant de 17,6 millions de dollars pour des postes législatifs, surtout des remboursements de montants portés au crédit des recettes des exercices antérieurs. Ces postes législatifs ont été exclus des calculs des exercices antérieurs.

⁸ Les autorisations totales de 46 448 287 349 \$ présentées dans le volume II (I) des Comptes publics ont été rajustées pour tenir compte de la provision pour évaluation et d'autres postes. Les dépenses réelles indiquées dans ce tableau représentent le total des dépenses réelles ministérielles moins la provision pour évaluation et d'autres postes. Voir le tableau 3.9 dans le volume I des Comptes publics pour plus de détails.

6. Paiements de transfert

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Organismes financiers internationaux	268,6	228,5	160,0	170,0	19,8
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	40,0	–	–	–	–
Total des subventions	308,6	228,5	160,0	170,0	19,8
CONTRIBUTIONS					
Organismes financiers internationaux	–	171,2	170,0	175,0	174,6
Total des contributions	–	171,2	170,0	175,0	174,6
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	365,8	350,0	413,9	556,7	445,2
Projets spéciaux	2 500,0	–	–	–	–
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	22 231,7	24 264,0	21 522,0	26 962,2	26 965,3
Total des autres paiements de transfert	25 097,5	24 614,0	21 935,9	27 518,9	27 410,5
Total des paiements de transfert³	25 406,1	25 013,7	22 265,9	27 863,9	27 604,8

Nota : Il se peut que les chiffres ne correspondent pas aux totaux indiqués puisqu'ils ont été arrondis

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

³ Au tableau 2, les paiements de transfert sont répartis entre la colonne 4 (Subventions, Contributions et Autres paiements de transfert) et la colonne 5 (Paiements législatifs).

7. Prêts, investissements et avances

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
Organismes financiers internationaux	195,2	209,6	462,0	708,2	346,8
Projets spéciaux	11,7	–	–	1 602,8	–
Total	206,9	209,6	462,0	2 311,0	346,8

8. Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 1999	31 mars 2000	Montant courant au 31 mars 2001
Emprunts	8 993,3	8 670,3	9 262,5
Réclamations et causes en instance et imminentes	137,0	164,0	164,0
Total	9 130,3	8 834,3	9 426,5

¹ Les dépenses prévues correspondent au montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice.

² Les autorisations totales correspondent aux autorisations prévues dans les budgets principal et supplémentaires, et d'autres autorisations.

Annexe D : Tableau de concordance – Résultats escomptés

Résultats escomptés dans le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2000-2001* en comparaison des résultats du Tableau des résultats stratégiques (pages 8-10) du *Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2000-2001*.

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
La viabilité financière	– budget équilibré ou amélioré	17	– situation financière améliorée
	– un budget équilibré qui maintiendra le rapport de la dette au PIB sur une trajectoire descendante	18	
	– périodes prolongées de budgets équilibrés, ou améliorés, et baisse du fardeau d'endettement pour augmenter encore la crédibilité financière du gouvernement	18	
	– un fardeau d'endettement réduit à moyen terme sans une hausse de l'imposition	18	
	– un fardeau d'endettement réduit afin de réduire l'inéquité intergénérationnelle éventuelle	18	
	– un régime fiscal qui s'adapte à l'évolution des réalités financières, économiques et sociales	19	– régime fiscal qui réagit à l'évolution des réalités financières, économiques et sociales
	– un fardeau fiscal global réduit	19	
	– revenu disponible accru	19	
	– soutien accru pour les familles avec des enfants	19	
	– besoin possible d'investissements dans d'autres secteurs prioritaires	19	
	– accroissement de la neutralité et de l'équité globales du régime fiscal	20	
	– réduction de l'écart entre les taux d'imposition effectifs de différents secteurs	20	
	– contribution à une croissance économique accrue	20	
	– aide à l'établissement d'une assiette de recettes stable	20	
	– maintien de l'assiette des recettes actuelles	21	

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
	– mise en œuvre efficace de modifications apportées aux lois de l'impôt sur le revenu	21	
	– un régime d'impôt des sociétés plus compétitif à l'échelle internationale	21	
	– un fardeau fiscal moins lourd pour les sociétés auxquelles s'applique le taux d'imposition le plus élevé	21	
	– activités d'entreprise et investissement accrus	21	
	– un régime fiscal canadien plus efficient en comblant l'écart créé par l'exemption prévue dans la <i>Loi sur les Indiens</i>	32	
	– un réseau de conventions fiscales amélioré et élargi	22	– maintien et élargissement du réseau canadien de conventions fiscales
	– les provinces ont une plus grande marge de manœuvre pour réaliser leurs objectifs	33	– amélioration de l'administration fédérale des impôts provinciaux
	– les provinces et le gouvernement fédéral appliquent un ensemble de lignes directrices claires et objectives	33	
	– l'assiette fiscale commune est préservée	33	
	– approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable afin de satisfaire aux besoins de l'économie	37	– approvisionnement en pièces de monnaie qui satisfait aux besoins de l'économie à un coût raisonnable
	– paiement exact, approprié et opportun des coûts de distribution et de production de la monnaie canadienne	38	
	– nouveau contrat avec la Monnaie royale canadienne prévoyant des modalités et des arrangements plus économiques	38	
	– les frais de la dette ne doivent pas dépasser ceux qui sont prévus dans le budget, y compris la réserve pour éventualités	43	– efficience et efficacité accrues du programme des emprunts du gouvernement fédéral
– barème de refinancement modéré	43		

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
	– adjudications réussies et commerce actif des titres du gouvernement du Canada	43	
	– coûts moins élevés	43	
	– large distribution de la dette fédérale contractée sur les marchés	43	
	– niveaux suffisants de réserves et de soldes de trésorerie pour satisfaire aux besoins opérationnels et aux besoins de liquidités	44	
	– opérations réussies de financement à l'étranger	44	
	– processus efficaces de gestion des risques financiers	45	– processus efficaces de gestion des risques financiers
	– lancement et publicité d'un service pilote permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'acheter des bons du Trésor et des obligations négociables directement du gouvernement du Canada au moment des adjudications	46	– diversification de la clientèle des investisseurs pour les titres du gouvernement
	– poursuite de la conversion des sociétés ayant adopté l'épargne-salaire et instauration de l'Obligation à prime du Canada comme option possible	46	
	– poursuite du projet pilote de souscription sur six mois	46	
	– études de faisabilité et recherches sur l'instauration de nouveaux canaux de distribution	46	
	– élargissement de la marque des « Nouvelles obligations d'épargne du Canada »	46	
	– poursuite de la réorganisation et de la restructuration des effectifs de vente de Placements Épargne Canada	46	
	– détermination d'éventuels nouveaux services ou titres pour le marché de détail, ou de nouvelles caractéristiques pour les services ou produits existants	47	

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
	<ul style="list-style-type: none"> – création d'un protocole d'entente mis à jour avec la Banque du Canada – mise au point, par l'entremise de la Banque du Canada, d'un plan de mise en œuvre et d'une architecture technologique à l'appui de la vision du service à la clientèle 	47 47	
L'économie du savoir	<ul style="list-style-type: none"> – meilleurs incitatifs à la croissance économique, à l'investissement, à l'effort et à l'entrepreneurship – meilleurs incitatifs à la croissance économique, à l'entrepreneurship et à la productivité 	19 21	<ul style="list-style-type: none"> – mesures incitatives pour la croissance économique, l'investissement et l'entrepreneurship
	<ul style="list-style-type: none"> – un secteur des services financiers compétitif et dynamique qui répond aussi aux besoins des consommateurs – un éventail d'options plus vaste pour les institutions étrangères qui veulent accéder au marché canadien – concurrence accrue dans le secteur des services financiers canadien 	29, 30 30 30	<ul style="list-style-type: none"> – secteur des services financiers compétitif et dynamique qui est adapté aux besoins des consommateurs
	<ul style="list-style-type: none"> – intensification de la contribution du Canada aux efforts internationaux visant à déceler les activités de blanchiment d'argent et à dissuader leurs auteurs – contribution à la lutte contre le crime organisé 	31 31	<ul style="list-style-type: none"> – accroissement des efforts visant à déceler les activités de blanchiment d'argent et à dissuader leurs auteurs, et aide à la lutte internationale contre le crime organisé
	<ul style="list-style-type: none"> – tous les gouvernements doivent collaborer pour en arriver à une entente sur un plan d'action national à l'appui du développement de la petite enfance – augmentation importante des prestations accordées aux familles à faible revenu avec des enfants – allègement d'impôt pour les familles avec des enfants et les familles à revenu faible, modeste et moyen 	23 24 24	<ul style="list-style-type: none"> – soutien accru aux enfants du Canada
	<ul style="list-style-type: none"> – rapport annuel sur les activités du Régime de pensions du Canada (RPC) 	24	<ul style="list-style-type: none"> – régime de pensions du Canada sûr et stable

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
	<ul style="list-style-type: none"> – une entente fédérale-provinciale-territoriale en 2002-2003 sur les modifications, le cas échéant, à apporter au RPC 	24	
	<ul style="list-style-type: none"> – modification du règlement sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada 	24	
	<ul style="list-style-type: none"> – recherche et consultation avec les provinces et les territoires menant à des plans de travail pour les principaux transferts d'ici au renouvellement de la loi (arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces) 	25	<ul style="list-style-type: none"> – soutien accru aux provinces et aux territoires pour la prestation de services sociaux et d'autres services publics
	<ul style="list-style-type: none"> – paiements opportuns et exacts aux provinces conformément aux exigences législatives 	50	
	<ul style="list-style-type: none"> – détermination des rajustements éventuels à apporter au Programme de péréquation 	50	
	<ul style="list-style-type: none"> – financement accordé aux provinces conformément à la <i>Loi sur les arrangements fiscaux</i> 	50	
	<ul style="list-style-type: none"> – financement accordé aux territoires conformément aux ententes sur la Formule de financement des territoires 	51	
	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration de la politique fédérale sur les mécanismes financiers à l'appui de la gouvernance autochtone 	32	<ul style="list-style-type: none"> – soutien accru pour la mise en place de gouvernements autochtones efficaces et transparents
	<ul style="list-style-type: none"> – modèles de transferts fiscaux nouveaux et innovateurs à l'appui de gouvernements autochtones efficaces 	32	
	<ul style="list-style-type: none"> – promotion et appui favorisant l'exercice de pouvoirs d'imposition par les Premières nations 	32	
	<ul style="list-style-type: none"> – aide aux Premières nations afin qu'elles atteignent un plus grand degré d'autonomie gouvernementale, d'autosuffisance et de responsabilisation à leurs membres 	32	

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
Un avantage mondial pour le Canada	– lancement réussi du G–20	26	– un système financier international plus sûr
	– déclaration de principe sur les mesures stratégiques intérieures à adopter pour réduire la vulnérabilité des pays aux crises	26	
	– établissement du programme de réforme des institutions financières internationales afin de contribuer à la stabilité financière internationale	26	
	– réunions fructueuses des MFHO et du G–7 pour tirer profit des travaux du G–20	26	
	– surveillance renforcée du FMI en mettant un plus grand accent sur les facteurs de vulnérabilité des pays ainsi que sur les données macroéconomiques fondamentales	26	
	– mise à la disposition des marchés, par l’entremise du FMI, d’une plus grande quantité de renseignements sur les politiques financières et économiques des pays et sur leur mise en œuvre de normes et de codes de pratiques exemplaires internationaux	36	
	– amélioration et simplification des mécanismes de financement du FMI	37	
	– le Canada prévoit des gains économiques nets au moyen d’un accès accru aux marchés étrangers de biens et de services	26	– défense des intérêts du Canada en matière d’investissement et de commerce international
	– recours aux mécanismes de règlement des différends dont dispose le Canada en vertu des accords commerciaux	27	
	– mise en œuvre de modifications tarifaires unilatérales	28	– politiques tarifaires et de recours commerciaux, à l’appui de la compétitivité du Canada
– élaboration d’une stratégie nationale au rapport coût-efficacité avantageux qui s’impose pour le Canada	29	– stratégie nationale rentable en matière de changement climatique	

Résultat stratégique	Résultats escomptés dans le RPP 2000-2001	Page du RPP	Résultats escomptés dans le RMR 2000-2001
	– détermination du financement nécessaire pour permettre la poursuite de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	36	– stabilité financière accrue des pays pauvres
	– un nombre important de PPTE ont atteint leur point de décision en 2000	36	
	– élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté pour un nombre important de PPTE	36	
	– accroissement de la capacité qu'a la Banque mondiale de conseiller et d'aider les pays en développement à surveiller et à réglementer comme il se doit leur système financier	37	

Le Ministère a également poursuivi des objectifs à un niveau ministériel. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* traitait expressément de certains des résultats escomptés, à savoir

- une plus grande capacité pour les fonctionnaires du Ministère d'expliquer les politiques au public et aux médias
- une plus grande capacité de surveiller et de comprendre le contexte public
- les logiciels ministériels et les interfaces avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sont conformes aux exigences de la Stratégie d'information financière (SIF)
- les politiques ministérielles sont conformes à la SIF, et la mise en œuvre de la SIF au Ministère est terminée
- systèmes ministériels de soutien et de gestion améliorés
- rapports opportuns, exacts et axés sur les résultats
- le Ministère attire, perfectionne et maintient en poste des effectifs très compétents
- un milieu de travail équitable et représentatif dans lequel les employés peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix

Annexe E : Organisation du Ministère

Organisation du Ministère

Le ministère des Finances est régi par les articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui confère au Ministre la responsabilité générale de « la gestion du Trésor; de lui relèvent également, en matière de finances publiques, toutes les questions non attribuées de droit au Conseil du Trésor ou à un autre ministre. »

A. Secteurs d'activité et organigramme

Six directions des politiques, appuyées par la Direction des consultations et des communications, la Direction juridique et la Direction des services ministériels, assurent l'exécution de trois programmes : le Programme des politiques économique, sociale et financière, le Programme du service de la dette publique, et le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces.

Les objectifs des secteurs d'activité sont présentés ci-après pour les trois programmes ministériels.

Programme des politiques économique, sociale et financière

● Politiques et conseils

Objectif : Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme du gouvernement.

● Organismes financiers internationaux

Objectif : Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations connexes.

● Monnaie canadienne

Objectif : Payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne de circulation.

● Administration générale

Objectif : Administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

Programme du service de la dette publique

● Frais d'intérêt et autres coûts

Objectif : Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que les coûts des émissions autres que celles effectuées sur le marché de détail, selon les besoins; fournir au gouvernement un financement stable à faible coût et maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada.

● Placements Épargne Canada

Objectif : Veiller au financement du gouvernement fédéral conformément à son plan financier, en réalisant l'équilibre entre les facteurs de coût, de risque et de marché; maintenir une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale, afin d'assurer un large bassin de détenteurs de titres fédéraux et d'offrir une famille de produits attrayants, y compris de nouveaux produits dans des secteurs clés, au profit de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

● Paiements de transfert

Objectif : Effectuer les paiements de transfert prévus par les lois régissant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), la péréquation et d'autres programmes, ainsi que les paiements prévus par les accords régissant la formule de financement global des territoires.

L'organigramme affiché à la page 62 indique les postes responsables de chacun des secteurs d'activité.

B. Employés du Ministère

Le ministère des Finances Canada jouit depuis longtemps d'une réputation de professionnalisme et d'excellence. Nous constituons une organisation du savoir, un ministère stratégique et un organisme central. Nous avons des employés extrêmement compétents et exceptionnellement dévoués qui ont joint les rangs du Ministère parce qu'ils estiment que la fonction publique est différente et importante, et qu'elle peut apporter une réelle contribution à la vie de notre pays.

En septembre 2000, le ministère des Finances Canada a lancé un Plan des ressources humaines continu dont l'objectif est de faire du Ministère le lieu de travail de choix de la fonction publique fédérale. À titre de champions, les membres du Comité exécutif ont fourni le leadership et l'orientation stratégique requise aux initiatives menées dans les secteurs suivants :

- gestion du rendement et examen des employés
- stratégie de perfectionnement professionnel
- apprentissage professionnel et réseautage

- milieu de travail positif
- programme de prix et de reconnaissance
- recrutement
- langues officielles
- environnement physique et outils technologiques
- équité en matière d'emploi et respect dans le milieu de travail.

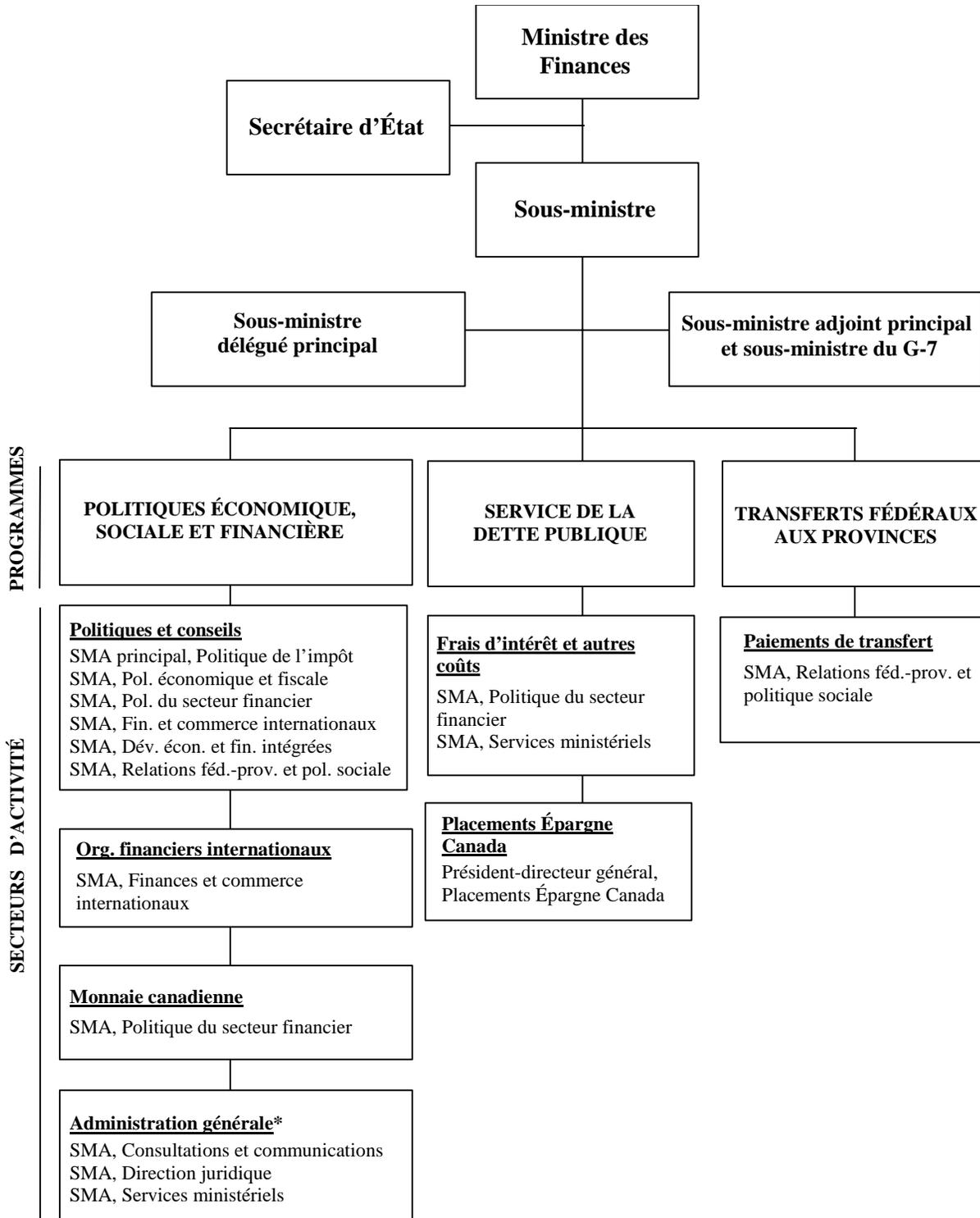
Afin de traiter des progrès qui ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan, le sous-ministre et les membres du Comité exécutif président chaque année une discussion ouverte portant sur ce sujet, la première d'entre elle ayant lieu le 29 mai 2001. Cette tribune offre au sous-ministre et aux champions du Comité exécutif la possibilité de rendre compte des réalisations au cours de l'année. Les employés peuvent également y faire part de leurs observations.

Nos effectifs comptent 951 employés¹, dont 33 p. 100 sont des économistes et 14 p. 100 des gestionnaires. Chez nos employés :

- la moyenne d'âge est de 41 ans
- 61 p. 100 ont des compétences en anglais et français
- 49 p. 100 sont des femmes
- 38 p. 100 déclarent le français comme leur langue maternelle
- 6 p. 100 disent appartenir à une minorité visible.

¹ Le ministère des Finances Canada présente une caractéristique toute particulière : les effectifs de la Direction des services ministériels sont des employés du Ministère qui dispensent aussi des services au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Dans certains cas, le Ministère fera donc rapport au prorata comme pour les données financières des tableaux qui figurent à l'annexe C du présent rapport. Toutefois, nous avons inclus tous les employés de la Direction des services ministériels pour offrir un profil démographique du ministère des Finances.

Tableau des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation



* Ce secteur d'activité comprend aussi la gestion du Ministère

Annexe F : Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Page d'accueil : www.fin.gc.ca

Courriels :

au ministre des Finances, l'honorable Paul Martin, c.p., député : pmartin@fin.gc.ca

au secrétaire d'État (Institutions financières internationales),
l'honorable Jim Peterson, c.p., député : jpeterson@fin.gc.ca

Commentaires ou questions sur le contenu du site Web du ministère des Finances Canada :

Direction des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0G5

Téléphone : (613) 992-1573
constcomm@fin.gc.ca

Publications imprimées du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada

<i>Loi de 1964-1965 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	(1964-1965, chap. 26)
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	[L.R.C. 1985, chap. 1 (5 ^e Suppl.)]
<i>Loi de la Subvention à la Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 1912</i>	(S.C. 1912, chap. 42, 1926-1927, chap. 76)
<i>Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve</i>	(L.C. 1987, chap. 3)
<i>Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, parties IV et V</i>	(1988, chap. 28)
<i>Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, partie II</i>	(L.C. 1988, chap. 65)
<i>Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve</i>	(L.R.C. 1985, chap. N-23)
<i>Loi sur l'accise</i>	(L.R.C. 1985, chap. E-14)
<i>Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement</i>	(1991, chap. 12, E-13.5, non officiel)
<i>Loi sur l'Agence des consommateurs de produits et services financiers</i>	(2001, chap.9)
<i>Loi sur l'Association canadienne des paiements</i>	(L.R.C. 1985, chap. C-21)
<i>Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôt sur le revenu</i>	(L.R.C. 1985, chap. I-4)
<i>Loi sur l'intérêt</i>	(L.R.C. 1985, chap. I-15)
<i>Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada</i>	(L.C. 1997, chap. 40)
<i>Loi sur la Banque du Canada</i>	(L.R.C. 1985, chap. B-2)
<i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i>	(L.C. 1996, chap. 6)
<i>Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise</i>	(L.R.C. 1985, chap. C-53)
<i>Loi sur la gestion des finances publiques (de concert avec la présidente du Conseil du Trésor)</i>	(L.R.C. 1985, chap. F-11)

Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada (*suite*)

<i>Loi sur la monnaie</i>	(L.R.C. 1985, chap. C-52)
<i>Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada</i>	(L.R.C. 1985, chap. 35, 4 ^e Suppl.)
<i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	(L.R.C. 1985, chap. D-2)
<i>Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax</i>	(S.C. 1974-1975-1976, chap. 88)
<i>Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada</i>	(1985, chap. 49)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions</i> (relativement à la pension des députés)	(L.R.C. 1985, chap. G-2)
<i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i>	(L.R.C. 1985, chap. C-3)
<i>Loi sur la Société Petro-Canada Limitée</i>	(L.R.C. 1985, chap. P-11)
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	(L.R.C. 1985, chap. E-15)
<i>Loi sur la taxe d'exportation du pétrole</i>	(S.C. 1973-1974, chap. 53)
<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	[L.R.C. 1985, chap. 18 (3 ^e Suppl.) partie I, F-11.3, non officiel (partie I)]
<i>Loi sur le Compte de service et de réduction de la dette</i>	(1992, chap. 18, D-0.5, non officiel)
<i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i>	(L.C. 2000, chap. 17)
<i>Loi sur le Régime de pensions du Canada</i>	(L.R.C. 1985, chap. C-8) (articles 109 à 113 et 115)
<i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i>	(L.R.C. 1985, chap. 47 4 ^e Suppl., C-18.3, non officiel)
<i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>	(L.R.C. 1985, chap. B-7)
<i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	(L.R.C. 1985, chap. F-8)
<i>Loi sur les associations coopératives de crédit</i>	(R.S.C. 1991, chap. 48, C-41.01, non officiel)
<i>Loi sur les banques</i>	(1991, chap. 46, B-1.01, non officiel)
<i>Loi sur les lettres de change</i> (à l'exception de la partie IV)	(L.R.C. 1985, chap. B-4)

Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada *(suite)*

<i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i>	(L.R.C. 1985, chap. W-11)
<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	(L.R.C. 1985, chap. S-15)
<i>Loi sur les normes de prestation de pension</i>	(L.R.C. 1985, chap. P-7)
<i>Loi sur les paiements de péréquation supplémentaires (1982-1987)</i>	(L.C. 1985, chap. 29)
<i>Loi sur les sociétés d'assurances</i>	(1991, chap. 47, I-11.8, non officiel)
<i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i>	(1991, chap. 45, T-19.8, non officiel)
<i>Tarif des douanes</i>	(L.R.C. 1985, chap. C-54)

Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels

Budget fédéral

Dépenses fiscales du gouvernement du Canada

L'économie en bref – publication trimestrielle

Mise à jour économique et financière

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada
et tableaux de référence financiers

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur les activités exécutées en vertu de la *Loi sur les accords portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

Revue financière - publication mensuelle

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada – publication trimestrielle

On peut consulter ces rapports sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/fin-fra.html>.